

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Convention d'Occupation Temporaire consentie par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon **Page 2**
- Convention d'occupation temporaire consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association Lou Rugby **Page 2**
- Autorisation conventionnelle de tour d'échelle consentie par la Ville de Lyon au profit de la société « Garlic » **Page 3**
- Convention d'occupation temporaire du domaine public consentie par la Ville de Lyon au profit de la Sarl « Milac » **Pages 3 à 4**
- Conclusion d'un bail pour la mise à disposition d'emplacements de stationnement **Pages 4 à 5**
- Conclusion d'un bail dérogatoire pour la mise à disposition de boxes **Page 5**
- Autorisation conventionnelle de tour d'échelle consentie par la Ville de Lyon au profit de la société « Folghera Belay » **Page 6**
- Convention d'occupation temporaire consentie par la Société Anonyme de Construction de la Ville de Lyon (SACVL) au profit de la Ville de Lyon **Page 6**
- Reconduction expresse de la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux de locaux **Page 7**
- Autorisation conventionnelle de tour d'échelle consentie par la Ville de Lyon au profit de la Régie Mouton **Page 7**
- Diagnostic archéologique Places Saint-Nizier et d'Albon **Page 8**
- Musée des Beaux-Arts - Mise à disposition de locaux..... **Page 8**

- Musée d'Art Contemporain - Mise à disposition de locaux . **Page 9**
- Vente d'ouvrages et objets dans le cadre d'une braderie organisée par le CHRD **Page 9**
- Achats de CAP à 0% sur Euribor 3 mois..... **Pages 10 à 12**
- Décision d'ester en justice **Page 12**

Arrêtés municipaux :

- Délégation aux Conseillers municipaux pour siéger dans les commissions administratives **Page 13**
- Délégation de signature à des fonctionnaires territoriales **Pages 13 à 14**
- Délégation de fonction d'Officier d'état civil à des Conseillers municipaux **Pages 14 à 15**
- Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents **Page 15**
- Police du stationnement - Police de la circulation - Arrêté temporaire N°: 2017 C 16039 LDR/DDI - **Page 15**
- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 16**
- Délégation Générale aux Ressources humaines :
 - Arrêtés individuels - Avancements de grade - Tableau d'avancement **Pages 37 à 43**
- Centre Communal d'Action Sociale :
 - Avancement de grade - Tableaux d'avancement **Pages 43 à 45**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction de la Commande Publique - Avis **Page 45**
- Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis

- d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, changements d'usage **Pages 45 à 50**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Convention d'occupation temporaire consentie par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon du bâtiment 14 ainsi que le terrain attenant, situés 37 rue du Repos à Lyon 7ème «ex caserne Sergent Blandan» afin d'y faire réaliser des diagnostics sur la structure du bâti - EI 07277 (Direction Centrale de l'Immobilier - Service Action foncière)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L. 2122-22 5° et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3176, transmise en Préfecture du Rhône le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjoints et Conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème Adjointe, les compétences en matière de Préservation et Développement du Patrimoine Immobilier ;

Considérant que la Métropole de Lyon est propriétaire du Parc Sergent Blandan sis 37 rue du Repos à Lyon 7ème, ex Caserne Sergent Blandan, acquis afin d'y réaliser un parc urbain ;

Considérant que la ville de Lyon envisage la réalisation d'un nouvel équipement de petite enfance dans le bâtiment 14 dudit tènement et que, pour ce faire, elle doit notamment faire réaliser divers diagnostics sur la structure du bâti afin d'établir un avant-projet définitif des futurs travaux d'aménagement ;

Considérant que, suite au besoin de réaliser lesdits diagnostics, la Métropole de Lyon a proposé de mettre à disposition de la Ville de Lyon, le bâtiment 14 ainsi que le terrain attenant situés au sein du Parc Sergent Blandan, sis 37 rue du Repos à Lyon 7ème ;

Considérant que la mise à disposition convenue s'effectue, dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire consentie au profit de la Ville de Lyon du bâtiment 14 (d'une surface de 507 m² et d'une extension de 70 m²) ainsi que du terrain attenant au sein du Parc Sergent Blandan, situés 37 rue du Repos à Lyon 7ème, prenant effet rétroactivement à compter du 1er septembre 2017 pour se terminer à la signature du bail emphytéotique avec la Ville de Lyon, moyennant le paiement d'une indemnité annuelle de 150,00 € réclamée annuellement à terme échu ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire consentie au profit de la Ville de Lyon du bâtiment 14 (d'une surface de 507 m² et d'une extension de 70 m²) ainsi que du terrain attenant au sein du Parc Sergent Blandan, situés 37 rue du Repos à Lyon 7ème, prenant effet rétroactivement à compter du 1er septembre 2017 pour se terminer à la signature du bail emphytéotique avec la Ville de Lyon, moyennant le paiement d'une indemnité annuelle de 150,00 € réclamée annuellement à terme échu

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 18 septembre 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY*

Convention d'occupation temporaire consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association Lou Rugby d'une bande de terrain située sur le site de la plaine des jeux de Gerland sise 405 avenue Jean Jaurès à Lyon 7ème pour édifier un chapiteau – EI 07 032 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 en date du 17 juillet 2017, transmise en Préfecture du Rhône le 19 juillet 2017, relative à la délégation d'attribution accordées par le Conseil municipal au Maire-Hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au Maire au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. »

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n°2017/26834 en date du 20 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le 20 juillet 2017, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjoints et Conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire de la plaine des jeux de Gerland située 405 avenue Jean Jaurès à Lyon 7ème, de section cadastrale CL 4, répertoriée sous le numéro d'ensemble immobilier 07 032, et appartenant à son domaine public ;

Considérant que le départ effectif de l'ensemble des équipes de l'association Olympique Lyonnais vers son nouveau centre d'entraînement aménagé a permis le regroupement des équipes du Lou Rugby association sur la plaine des jeux de Gerland dès le début de la saison 2016/2017 ;

Considérant que l'association Lou Rugby a besoin, afin de compléter son installation sur ce site, d'édifier une salle de musculation sur une bande de terrain nu, faisant initialement partie du terrain n°9 de la plaine des jeux de Gerland ;

Considérant que l'association Lou Rugby a ainsi sollicité la Ville de Lyon afin de pouvoir installer sur cette bande de terrain nu, à ses frais, une salle de musculation pour l'utilisation par ses joueurs amateurs complétée de bureaux pour les entraîneurs ;

Vu l'ordonnance n° 2017-562 en date du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques modifiant les articles L 2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que l'édification de cette salle de musculation, représentant une activité indissociable de l'entraînement des joueurs amateurs, constitue une activité connexe de l'occupation de l'association LOU Rugby au sein de la plaine des jeux de Gerland et permet, ainsi, à cette association de disposer en un même lieu de terrains d'entraînement et de locaux administratifs ;

Vu l'article L2122-1-3 alinéa 4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques inséré par l'ordonnance n°2017/562 en date du 19 avril 2017, la procédure préalable n'a pas lieu de s'appliquer ;

Considérant qu'afin de faciliter le bon déroulement du projet ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public d'une bande de terrain nu au sein de la plaine des jeux de Gerland sise 405 avenue Jean Jaurès à Lyon 7ème, pour l'édification et l'utilisation d'une salle de musculation, d'une surface de 550 m² environ, consentie au profit de l'association Lou Rugby, prenant effet à compter du 1er octobre 2017 pour une durée de 3 ans et qui sera prorogeable, compte tenu des travaux réalisés, par tacite reconduction par période de 3 ans dans la limite d'une durée totale de 9 ans, moyennant une redevance annuelle de 18 800 € (dix-huit mille huit cents euros) payable par terme semestriel d'avance.

Art. 2. - Toutefois, compte tenu des travaux réalisés, d'une part, et s'agissant d'une association dont les activités contribuent considérablement au développement de la politique sportive de la Ville de Lyon et ainsi de la pratique du rugby, d'autre part, une demande de gratuité sera présentée lors d'un prochain Conseil municipal.

Dans l'attente, la redevance susvisée ne sera pas mise en recouvrement jusqu'au prochain Conseil municipal suivant la date de signature de la présente convention. A défaut de présentation de cette demande de gratuité lors du prochain Conseil municipal suivant la date de signature de la présente convention, la totalité du montant de la redevance annuelle soit 18 800 € (dix-huit mille huit cents euros) devra être payée par l'association Lou Rugby.

Art. 3. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 6 novembre 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY*

Autorisation conventionnelle de tour d'échelle consentie par la Ville de Lyon au profit de la société « Garic » pour une durée allant du 9 au 10 novembre 2017 afin de procéder au nettoyage de la façade de l'immeuble sis 106, cours Charlemagne à Lyon 2ème - EI 02061. (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 en date du 17 juillet 2017, transmise en Préfecture du Rhône le 19 juillet 2017, relative à la délégation d'attribution accordées par le Conseil municipal au Maire-Hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au Maire au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. »

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n°2017/26834 en date du 20 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le 20 juillet 2017, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjointes et Conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire de la patinoire Charlemagne ainsi que de la cour côté Sud sis 100 cours Charlemagne à Lyon 2ème, répertoriée sous le numéro d'ensemble immobilier 02061, parcelles cadastrées BD 161, BD 162, BD 215, relevant de son domaine public et affectés à l'usage d'équipement sportif ;

Considérant la demande de la société « Garic » à la Ville de Lyon de bénéficier d'un droit d'accès et d'installation d'une nacelle mobile dans la cour sus-désignée, afin de procéder au nettoyage de la façade de l'immeuble situé 106 cours Charlemagne à Lyon 2ème, parcelle cadastrée BD 170 ;

Considérant que la cour sud de la patinoire Charlemagne sis 100 cours Charlemagne à Lyon 2ème, affectée à l'usage d'équipement sportif, propriété de la Ville de Lyon et qu'en raison de la disposition des lieux, il est matériellement impossible de procéder à tout ou partie des travaux de nettoyage de la façade de l'immeuble sans installer une nacelle mobile nécessaire à leur réalisation sur la parcelle BD 215 ;

Considérant que, l'occupation est consentie moyennant le paiement d'une redevance de 100€ (cent euros) pour l'ensemble de la durée de la mise à disposition.

Vu l'ordonnance n° 2017-562 en date du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques modifiant les articles L 2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant qu'au cas d'espèce les spécificités de l'affectation le justifiant au regard de l'activité économique projetée, l'article L. 2122-1-1 du même code prévoyant une procédure de sélection préalable n'est pas applicable.

Considérant qu'afin de faciliter le bon déroulement du projet ;

Décide :

Article Premier. - La Ville de Lyon concède à la société « Garic », un droit dit de « tour d'échelle » pour permettre le nettoyage de la façade de l'immeuble sis 106, cours Charlemagne à Lyon 2ème, dans la cour Sud de la patinoire Charlemagne sis 100 cours Charlemagne à Lyon 2ème, EI 02 061, parcelles cadastrées BD 161, BD 162 et BD 215, pour une emprise totale d'environ 20m², pendant une durée allant du 9 au 10 novembre 2017 moyennant le paiement d'une redevance de 100 euros.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 8 novembre 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY*

Convention d'occupation temporaire du domaine public consentie par la Ville de Lyon au profit de la Sarl « Milac », pour le toit terrasse du club house sis 289 rue de Créqui à Lyon 7ème. EI 07 203 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 en date du 17 juillet 2017, transmise en Préfecture du Rhône le 19 juillet 2017, relative à la délégation d'attribution accordées par le Conseil municipal au Maire-Hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au Maire au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. »

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou

par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n°2017/26834 en date du 20 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le 20 juillet 2017, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjointes et Conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire tènement immobilier sis 289 rue de Créqui à Lyon 7ème, cadastré AE 133, relevant de son domaine public et occupé par des terrains de boules et un club-house ; ces équipements sont actuellement libres de toute occupation ;

Considérant la demande du 12 octobre 2016 de la Sarl Milac, enseigne « Le Bistrot des Maquignons » situé 113 Grande Rue de la Guillotière à Lyon 7ème, d'occupation du toit du club-house pour l'utiliser en tant que terrasse pour son établissement ;

Vu l'ordonnance n° 2017-562 en date du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques modifiant les articles L 2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que la demande d'occupation, l'accord de la Ville de Lyon et le début de l'occupation sont antérieurs à la date d'application de l'ordonnance susvisée ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, consentie par la Ville de Lyon au profit de la Sarl Milac, enseigne « Le Bistrot des Maquignons » pour la mise à disposition du toit du club-house sis 289 rue de Créqui à Lyon 7ème, pour une durée de 3 années débutant le 1er mai 2017, moyennant le paiement d'une redevance fixe annuelle de 4 100 € HT (quatre mille cent euros HT) et d'une redevance variable égale à 1 % du chiffre d'affaires HT. Aucun fluide n'est mis à disposition de l'occupant.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 14 novembre 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY*

Convention d'occupation temporaire du domaine public consentie par la Ville de Lyon au profit de la Sarl « Milac », pour les terrains de boules sis 289 rue de Créqui à Lyon 7ème – EI 07 203 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 en date du 17 juillet 2017, transmise en Préfecture du Rhône le 19 juillet 2017, relative à la délégation d'attribution accordées par le Conseil municipal au Maire-Hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au Maire au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. »

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n°2017/26834 en date du 20 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le 20 juillet 2017, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjointes et Conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire tènement immobilier sis 289 rue de Créqui à Lyon 7ème, cadastré AE 133, relevant de son domaine public et occupé par des terrains de boules et un club-house ; ces équipements sont actuellement libres de toute occupation ;

Considérant la demande du 12 octobre 2016 de la Sarl Milac, enseigne « Le Bistrot des Maquignons » situé 113 Grande Rue de la Guillotière à Lyon 7ème, d'occupation des terrains de boules ;

Vu l'ordonnance n° 2017-562 en date du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques modifiant les articles L 2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que la demande d'occupation, l'accord de la Ville de Lyon et le début de l'occupation sont antérieurs à la date d'application de l'ordonnance susvisée ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, consentie par la Ville de Lyon au profit de la Sarl Milac, enseigne « Le Bistrot des Maquignons » pour la mise à disposition des terrains de boules sis 289 rue de Créqui à Lyon 7ème, pour une durée de 3 années débutant le 1er mai 2017, moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 15 230 € HT (quinze mille deux cent trente euros HT). Aucun fluide n'est mis à disposition de l'occupant.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 14 novembre 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY*

Conclusion d'un bail pour la mise à disposition des emplacements de stationnement (n° 4 et 5) sis 17 rue des Tables Claudiennes - 69001 au profit de M. Benoit Pitaud - EI 01 058 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3176 en date du 17 juillet 2017, transmise en Préfecture du Rhône le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjointes et Conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire de la parcelle de terrain cadastrée 69381 AK 59 située 17 rue des Tables Claudiennes à Lyon 1er d'une superficie totale de 1 161 m², répertoriée sous le numéro d'ensemble immobilier 01 058 ;

Considérant que sur une partie de la parcelle communale située sous le viaduc d'une surface de 310 m² environ, des garages ont été érigés par un précédent locataire, et sont devenus propriétés de la Ville de Lyon par le jeu de la règle de l'accession visée à l'article 555 du Code civil ;

Considérant que la Ville de Lyon a conclu un contrat de location avec M. Benoit Pitaud en date du 27 octobre 2016 et que celui-ci est arrivé à échéance le 31 août 2017 ;

Considérant qu'il est opportun pour la Ville de Lyon, au nom de la bonne gestion et de la valorisation de son patrimoine immobilier, de renouveler cette mise en location par la conclusion d'un nouveau bail aux mêmes conditions financières que l'ancien bail (TVA en sus) ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'un bail portant sur les emplacements de stationnement (n° 4 et 5) situés 17 rue des Tables Claudiennes - 69001 Lyon, au profit de M. Benoit Pitaud, pour une durée d'un an, du 1er septembre 2017 au 31 août 2018, moyennant le versement d'un loyer annuel s'élevant à 2 304 € TTC (deux mille trois cent quatre euros).

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 15 novembre 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY*

Conclusion d'un bail pour la mise à disposition d'un emplacement de stationnement n° 1 sis 17 rue des Tables Claudiennes - 69001 Lyon au profit de M. Jérôme Allaire - EI 01 058 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 en date du 17 juillet 2017, transmise en Préfecture du Rhône le 19 juillet 2017, relative à la délégation d'attribution accordée par le Conseil municipal au Maire, hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au Maire au titre de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. » ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n°2017/26834 du 20 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le 20 juillet 2017, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjoints et Conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire de la parcelle de terrain cadastrée 69381 AK 59 située 17 rue des Tables Claudiennes - 69001 Lyon d'une superficie totale de 1 161 m², répertoriée sous le numéro d'ensemble immobilier 01 058 ;

Considérant que sur une partie de la parcelle communale située sous le viaduc d'une surface de 310 m² environ, des garages ont été érigés par un précédent locataire, et sont devenus propriétés de la Ville de Lyon par le jeu de la règle de l'accession visée à l'article 555 du Code civil ;

Considérant que la Ville de Lyon a conclu un contrat de location avec M. Jérôme Allaire et que celui-ci est arrivé à échéance ;

Considérant qu'il est opportun pour la Ville de Lyon, au nom de la bonne gestion et de la valorisation de son patrimoine immobilier, de renouveler cette mise location par la conclusion d'un nouveau bail aux mêmes conditions financières que l'ancien bail (TVA en sus) ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'un bail portant sur un emplacement de stationnement (n° 1) situé 17 rue des Tables Claudiennes - 69001 Lyon, au profit de M. Jérôme Allaire, pour une durée d'un an, du 1er septembre 2017 au 31 août 2018, moyennant le versement d'un loyer annuel s'élevant à 1 728 € TTC (mille sept cent vingt-huit euros).

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 29 novembre 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY*

Conclusion d'un bail dérogatoire pour la mise à disposition des boxes n° 9, 10, 11 et 12 situés dans la Galerie des Terreaux - 12 place des Terreaux - 69001 Lyon au profit de la société Les Gones L.A. pour la période du vendredi 15 décembre 2017 au vendredi 2 février 2018 à 10 heures - EI 01 204 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L. 2122-18, L. 2122-22 5, et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 en date du 17 juillet 2017, transmise en Préfecture du Rhône le 19 juillet 2017, relative à la délégation d'attribution accordée par le Conseil municipal au Maire, hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au Maire au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans ».

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n°2017/26834 du 20 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le 20 juillet 2017, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjoints et Conseillers municipaux, en application des articles L. 2122-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire de boxes situés dans la Galerie des Terreaux - 12 place des Terreaux - 69001 Lyon, référencée sous le numéro d'ensemble immobilier 01 204, parcelles cadastrées 69381 - AT 46, AT 54, AT 146 et AT 150 ;

Considérant que ce tènement immobilier, constitué de plusieurs lots appartenant à différentes copropriétés, appartient au domaine privé de

la Ville de Lyon ;

Considérant que la société Les Gones L.A. a sollicité la Ville de Lyon pour la location des boxes n° 9, 10, 11 et 12 situés dans la Galerie des Terreaux, pour la période du vendredi 15 décembre 2017 au vendredi 2 février 2018 à 10 heures à usage de vente de livres, de produits d'épicerie américaine, d'articles de papeterie et de décoration, de coffrets cadeaux et de jouets ;

Considérant que la valeur locative desdits locaux, pour 49 jours, a été estimée à 6 689 € (six mille six cent quatre-vingt-neuf euros et 29 centimes) charges et taxes comprises ;

Considérant qu'il est opportun, pour la Ville de Lyon, au nom de la bonne gestion du domaine privé communal et de la valorisation de son patrimoine, de répondre favorablement à cette demande ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'un bail dérogatoire portant sur les boxes n° 9, 10, 11 et 12 situés dans la Galerie des Terreaux - 12 place des Terreaux - 69001 Lyon, au profit de la société Les Gones L.A., pour la période allant du vendredi 15 décembre 2017 au vendredi 2 février 2018 à 10 heures, moyennant le versement d'un loyer s'élevant à 6 689,29 € (six mille six cent quatre-vingt-neuf euros et 29 centimes) charges et taxes comprises.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 24 novembre 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY*

Autorisation conventionnelle de tour d'échelle consentie par la Ville de Lyon au profit de la société « Folghera Belay » pour une durée allant du 16 novembre 2017 au 15 janvier 2018 afin de procéder au ravalement de la façade de l'immeuble sis 2 rue de l'Abbé Rozier - EI 01084. (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 en date du 17 juillet 2017, transmise en Préfecture du Rhône le 19 juillet 2017, relative à la délégation d'attribution accordée par le Conseil municipal au Maire, hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au Maire au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans ».

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n°2017/26834 en date du 20 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le 20 juillet 2017, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjointes et Conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire du tènement immobilier sis 4 rue de l'Abbé Rozier à Lyon 1er, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 01084, parcelles cadastrées AP 302 et AP 305, relevant de son domaine public et affecté à l'usage de jardin public sous le nom de « jardin Dalle Rozier » ;

Considérant la demande de la société « Folghera Belay » à la Ville de Lyon de bénéficier d'un droit d'accès et d'installation d'une tour d'échafaudage dans les cours sus-désignées, afin de procéder au ravalement de la façade de l'immeuble situé 2 rue de l'Abbé Rozier à Lyon 1er, parcelle cadastrée AP 304 ;

Considérant que le mur sud de l'immeuble sis 2 rue de l'Abbé Rozier est bâti en limite du tènement immobilier susnommé, affecté à l'usage de jardin public, propriété de la Ville de Lyon et qu'en raison de la disposition des lieux, il est matériellement impossible de procéder à tout ou partie des travaux indispensables de ravalement de la façade de l'immeuble sans installer l'échafaudage nécessaire à leur réalisation sur la parcelle AP 305 ;

Considérant que, l'occupation est consentie moyennant le paiement d'une redevance de 1061€ (mille soixante et un euros) pour l'ensemble de la durée de la mise à disposition.

Vu l'ordonnance n° 2017-562 en date du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques modifiant les articles L 2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant qu'au cas d'espèce les spécificités de l'affectation le justifiant au regard de l'activité économique projetée, l'article L. 2122-1-1 du même code prévoyant une procédure de sélection préalable n'est pas applicable.

Considérant qu'afin de faciliter le bon déroulement du projet ;

Décide :

Article Premier. - La Ville de Lyon concède à la société « Folghera Belay », un droit dit de « tour d'échelle » pour permettre le ravalement de la façade de l'immeuble sis 2 rue de l'Abbé Rozier à Lyon 1er, dans le jardin public sis 4 rue de l'Abbé Roizer à Lyon 1er - EI 01084 - parcelles cadastrées AP 302 et AP 305, pour une emprise totale de 30m², pendant une durée allant du 16 novembre 2017 au 15 janvier 2018 moyennant le paiement d'une redevance de 1061 euros.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 24 novembre 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY*

Convention d'occupation temporaire consentie par la Société Anonyme de Construction de la Ville de Lyon (SACVL) au profit de la Ville de Lyon de l'esplanade du champ de Colle, de l'esplanade belvédère Saint-Pothin et du belvédère Cardinal Henri de Lubac de l'Antiquaille à Lyon 5ème - EI 05 347 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 en date du 17 juillet 2017, transmise en Préfecture du Rhône le 19 juillet 2017, relative à la délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au Maire-Hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au Maire au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. »

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n°2017/26834 du 20 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le 20 juillet 2017, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjoints et Conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Société Anonyme de Construction de la Ville de Lyon (SACVL) est propriétaire de l'esplanade du champ de Colle, de l'esplanade belvédère Saint-Pothin et du belvédère Cardinal Henri de Lubac de l'Antiquaille à Lyon 5ème, de section cadastrale AL 22 ;

Considérant que, dans le cadre de la fête des Lumières, la Ville de Lyon favorise l'émergence des jeunes talents de la filière Lumière à travers des expérimentations étudiantes sur le site de l'Antiquaille ;

Considérant que l'esplanade Saint-Pothin et le belvédère accueilleront 9 projets lumières des lauréats du concours lancés par la structure « Les Grands Ateliers » ainsi que 9 projets de vidéoprojection sur la façade du Crous émanant du « workshop mapping » porté par le théâtre des Asphodèles;

Considérant qu'il convient de mettre à la disposition de la Ville de Lyon l'esplanade du champ de Colle, l'esplanade belvédère Saint-Pothin et le belvédère Cardinal Henri de Lubac de l'Antiquaille à Lyon 5ème et de procéder à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire de l'esplanade du champ de Colle de l'esplanade belvédère Saint-Pothin et du belvédère Cardinal Henri de Lubac de l'Antiquaille à Lyon 5ème, pour l'organisation de manifestations dans le cadre de la fête des Lumières 2017, consentie au profit de la Ville de Lyon, prenant effet, pour une durée de 15 jours, à compter du jeudi 30 novembre 2017 à 7 heures jusqu'au 12 décembre 2017 inclus, moyennant une redevance forfaitaire de 50 € (cinquante euros) pour la durée de l'occupation.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 27 novembre 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY*

Reconduction expresse de la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux pour les locaux du bar-restaurant « L'Etourdi », sis sur le site du Théâtre des Célestins - 4 rue Charles Dullin à Lyon 2ème, au profit de M. Julien ALIBERT – EI 02 013 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 du 17 juillet 2017, transmise en Préfecture du Rhône le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le 20 juillet 2017, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjoints et Conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la ville de Lyon est propriétaire d'un ensemble immobilier, sis place des Célestins et 4 rue Charles Dullin à Lyon 2ème, occupé par la Théâtre des Célestins ;

Considérant qu'à la suite d'une consultation organisée par la Direction des Affaires Culturelles, la candidature de M. Julien Alibert avait été retenue pour exploiter des locaux à usage de bar-restaurant sur le site du Théâtre des Célestins, et qu'il est à ce titre bénéficiaire d'une convention d'occupation temporaire du domaine public communal à titre onéreux à effet du 17 novembre 2016 ;

Vu l'ordonnance n° 2017-562 en date du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques modifiant les articles L. 2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant qu'au cas d'espèce, s'agissant de la reconduction expresse d'une année sur décision du Maire prévue à l'article 19 « Durée » de ladite convention initiale, la procédure préalable n'a pas lieu de s'appliquer ;

Considérant qu'il est opportun, pour la Ville de Lyon, au nom de la bonne gestion du Domaine Public et de la valorisation de son Patrimoine, de mettre ces locaux à disposition à titre onéreux ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la reconduction expresse de la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux, consentie par la Ville de Lyon au profit de M. Julien Alibert, pour les locaux d'une surface de 133 m² environ, sis sur le site du Théâtre des Célestins, pour une durée d'une année, à compter du 17 novembre 2017 jusqu'au 16 novembre 2018, moyennant une redevance annuelle fixe de 1000 € (mille euros) et une redevance variable calculée en fonction du chiffre d'affaires hors taxe (entre 5,8 % et 7,8 %).

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 28 novembre 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY*

Autorisation conventionnelle de tour d'échelle consentie par la Ville de Lyon au profit de la Régie Mouton pour une durée allant du 2 janvier 2018 au 31 mars 2018 afin de procéder au ravalement de la façade de l'immeuble sis 24-26 rue Bouteille - EI 01001-01200-01201 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 en date du 17 juillet 2017, transmise en Préfecture du Rhône le 19 juillet 2017, relative à la délégation d'attribution accordées par le Conseil municipal au Maire-Hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au Maire au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. »

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n°2017/26834 en date du 20 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le 20 juillet 2017, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjointes et Conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire des volumes en rez-de chaussée et des cours attenants sis 24-26 rue Bouteille et de la cour sis 5 rue Sergent Blandan à Lyon 1er, répertoriés sous les numéros d'ensemble immobilier 01001-01200-01201, parcelles cadastrées AI 97, AI 225 et AI 267, relevant de son domaine public et affectés à l'usage d'établissements d'accueil de jeunes enfants et du groupe scolaire Doisneau ;

Considérant la demande de la Régie Mouton à la Ville de Lyon de bénéficier d'un droit d'accès et d'installation d'un tour d'échafaudage dans les cours sus-désignées, afin de procéder au ravalement de la façade de l'immeuble situé 24-26 rue Bouteille à Lyon 1er, parcelle cadastrée AI 267 ;

Considérant que le mur sud de l'immeuble sis 24-26 rue Bouteille est bâti en dessus des rez-de-chaussée, affectés à l'usage d'établissements d'accueil de jeunes enfants, propriété de la Ville de Lyon et que le mur Ouest dudit immeuble est bâti en dessus de la cour du groupe scolaire Doisneau et qu'en raison de la disposition des lieux, il est matériellement impossible de procéder à tout ou partie des travaux indispensables de ravalement de la façade de l'immeuble sans installer l'échafaudage nécessaire à leur réalisation sur la parcelle AI 267 ;

Considérant que, l'occupation est consentie moyennant le paiement d'une redevance de 3368€ (trois mille trois-cent soixante-huit euros) pour l'ensemble de la durée de la mise à disposition.

Vu l'ordonnance n° 2017-562 en date du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques modifiant les articles L 2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant qu'au cas d'espèce les spécificités de l'affectation le justifiant au regard de l'activité économique projetée, l'article L. 2122-1-1 du même code prévoyant une procédure de sélection préalable n'est pas applicable.

Considérant qu'afin de faciliter le bon déroulement du projet ;

Décide :

Article Premier. - La Ville de Lyon concède à la Régie Mouton, un droit dit de « tour d'échelle » pour permettre le ravalement de la façade de l'immeuble sis 24-26 rue Bouteille à Lyon 1er, dans les cours des établissements d'accueil de jeunes enfants sis 24-26 rue Bouteille à Lyon 1er et la cour du groupe scolaire Doisneau, EI 01001 - 01200 - 01201 - parcelles cadastrées AI 97, AI 225, AI 267, pour une emprise totale de 63.5m², pendant une durée allant du 2 janvier 2018 au 31 mars 2018 moyennant le paiement d'une redevance de 3368 euros.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 29 novembre 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY*

Diagnostic archéologique Places Saint-Nizier et d'Albon - Aménageur : Métropole de Lyon (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2017/3176 du Conseil municipal du 17 Juillet 2017, transmise en Préfecture le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L.2122-22-23° du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre les décisions mentionnées aux articles L 523-4 et L 523-5 du Code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune,

Considérant la prescription du Service régional de l'archéologie n° 2017-935,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon en date du 20 juillet 2017 déléguant à M. Loïc Graber les compétences en matière culturelle,

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon concernant la réalisation d'un diagnostic archéologique par le Service archéologique de la Ville de Lyon situé Places St-Nizier et d'Albon (69001-69002).

Art. 2. - Que M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Que tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 5 décembre 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Loïc GRABER*

Musée des Beaux-Arts - Mise à disposition de locaux au profit du Cm-Cic Investissement (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L. 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2017/3176 du Conseil municipal du 17 juillet 2017, envoyée en Préfecture le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22-5° du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions »,

Vu la délibération N° 2016/1993 du Conseil municipal du 25 avril 2016 approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces du Musée des Beaux-Arts.

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé musée des Beaux Arts, situé 20 place des Terreaux à Lyon 1er, référencé comme ensemble immobilier n° 01 013,

Considérant la demande du CM-Cic Investissement, 28 avenue de l'Opéra -75002 Paris, d'organiser une manifestation au Musée le 14 décembre 2017 à partir de 18 h 30,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon en date du 20 juillet 2017 déléguant à M. Loïc Graber les compétences en matière culturelle,

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit du Cm-Cic Investissement, le 14 décembre 2017 à partir de 18 h 30, des locaux sus désignés, pour 100 à 130 participants, moyennant une redevance de 5000.00 (cinq mille) euros HT (TVA à 20%), et 1 500.00 (mille cinq cents) euros de visite (exonéré TVA).

Les locaux mis à disposition sont le Réfectoire baroque.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 5 décembre 2017

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Loïc GRABER

Musée d'Art Contemporain - Mise à disposition de locaux au profit de RH Partners (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L. 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2017/3176 du Conseil municipal du 17 juillet 2017, envoyée en Préfecture le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22-5° du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu la délibération N° 2013/5614 du Conseil municipal du 1er juillet 2013 approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces au Musée d'Art Contemporain.

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé musée d'art contemporain, situé au 81 quai Charles de Gaulle 69006 Lyon référencé comme ensemble immobilier n° 6087.

Considérant la demande de la Société RH Partners, Tour Crédit Lyonnais 129 rue Servient 69326 Lyon, d'organiser une soirée privée dans le hall du musée d'art contemporain, le 20 novembre 2017 à partir de 18 heures,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon en date du 20 juillet 2017 déléguant à M. Loïc Graber les compétences en matière culturelle,

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit de RH Partners pour une durée de 5 heures, le 9 novembre 2017, des locaux sus désignés, moyennant une redevance de 2 500 € HT (deux mille cinq cents euros).

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 5 décembre 2017

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Loïc GRABER

Vente d'ouvrages et objets dans le cadre d'une braderie organisée par le CHR D (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2017/3176 du 17 juillet 2017, envoyée en Préfecture le 19 juillet 2017 donnant délégation au Maire d'accomplir certains actes de gestion au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment de fixer les prix en matière de produits dérivés,

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions,

Considérant qu'il convient de fixer les prix d'ouvrages et d'objets qui seront vendus par le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation du 1er décembre 2017 au 21 janvier 2018 à l'occasion de la traditionnelle « Braderie de Noël » de la boutique de l'établissement,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon N°2017/26834 du 20 juillet 2017 déléguant à M. Loïc Graber les compétences en matière de Culture,

Décide :

Article Premier. - D'autoriser la vente au Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, à des prix promotionnels, les ouvrages et objets référencés ci-dessous selon les modalités suivantes :

Référence	Stock initial	Prix de vente boutique	Prix de vente braderie
Doisneau 40/44	95	28 euros	15 euros
Mussolini. Un dictateur en cartes postales	100	18 euros	10 euros
Le masque de la barbarie	100	30 euros	15 euros
Lyon d'ombre et de lumière	100	30 euros	15 euros
Un camp pour les bohémiens	20	30 euros	15 euros
Badges avion	100	2 euros	1 euro
Cartes postales divers	500	1 euro	0.50 cts euros
On a cru en dieu...	1	19.50	10.00
Les arènes totalitaires	3	25.00	10.00
Des chiffres, un visage	2	18.00	8.00
Sport sous vichy	1	24.00	12.00
Sport, corps et sté de masse	1	27.50	12.00
Feuillet clandestins de Fresnes	2	16.00	8.00
Brisures, de la typo aux capos	1	20.00	10.00
Clio, les lois genrées	1	26.00	10.00
11 400 enfants juifs	1	30.00	12.00
Mémoires de B et S Klarsfeld	1	26.00	10.00

Art. 2. M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée. Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication. Fait à Lyon, le 5 décembre 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Loïc Graber*

Achat d'un CAP à 0% sur Euribor 3 mois (Direction des Finances)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122 - 22 et L 2122 - 23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 ;

Vu la délibération du Conseil municipal 2017/3177 du 17 juillet 2017 donnant, au titre de l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour recourir à des opérations de couverture des risques de taux ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre.... puissent être signées dans tous les cas par le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant les dites décisions » ;

Vu l'arrêté n°2017/26834 en date du 20 juillet 2017 de M. le Maire de Lyon déléguant à M. Richard BRUMM les compétences en matières financières ;

Vu la délibération 2016/2588 du 16 décembre 2016 portant adoption du Budget Primitif 2017 ;

Décide :

Article Premier. - De réaliser auprès de la BNP la mise en place d'un CAP à 0% sur Euribor 3 mois dont la date de départ doit intervenir le 29 Décembre 2017. Les caractéristiques principales de ce contrat sont les suivantes :

- Montant du notionnel couvert : 4 666 666,66 € ;
- Durée : 7 ans ;
- Montant de la prime payée à la mise en place : 60 000 €
- Date de départ : 29/12/2017 ;
- Date de fin : 31/12/2024 ;
- Périodicité des échéances : Trimestrielle ;
- Amortissement : Linéaire ;
- Base de calcul des intérêts : Exact/360 ;
- Niveau du CAP sur Euribor 3 mois : 0%

Art. 2. - De signer seul le contrat réglant les conditions de ce CAP à 0% sur Euribor 3 mois.

Art. 3. - Conformément à l'article L 2321 - 2 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil municipal de Lyon s'engage à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement au prêteur de la prime prévue au contrat.

Art. 4. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision. Fait à Lyon, le 7 décembre 2017

*Pour le Maire de Lyon,
Le Premier Adjoint Délégué
aux Finances et à la
Commande Publique
Richard BRUMM*

Achat d'un CAP à 0% sur Euribor 3 mois (Direction des Finances)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122 - 22 et L 2122 - 23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 ;

Vu la délibération du Conseil municipal 2017/3177 du 17 juillet 2017 donnant, au titre de l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour recourir à des opérations de couverture des risques de taux ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre... puissent être signées dans tous les cas par le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant les dites décisions » ;

Vu l'arrêté n°2017/26834 en date du 20 juillet 2017 de M. le Maire de Lyon déléguant à M. Richard Brumm les compétences en matières financières ;

Vu la délibération 2016/2588 du 16 décembre 2016 portant adoption du Budget Primitif 2017 ;

Décide :

Article Premier : De réaliser auprès de la BNP la mise en place d'un CAP à 0% sur Euribor 3 mois dont la date de départ doit intervenir le 5 janvier 2018. Les caractéristiques principales de ce contrat sont les suivantes :

• Montant du notionnel couvert :	9 999 999,92 € ;
• Durée	7 ans ;
• Montant de la prime payée à la mise en place :	129 500 €
• Date de départ	05/01/2018 ;
• Date de fin	05/01/2025 ;
• Périodicité des échéances	Trimestrielle ;
• Amortissement	Linéaire;
• Base de calcul des intérêts	Exact/360;
• Niveau du CAP sur Euribor 3 mois	0%

Art. 2. - De signer seul le contrat réglant les conditions de ce CAP à 0% sur Euribor 3 mois.

Art. 3. - Conformément à l'article L 2321 - 2 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil municipal de Lyon s'engage à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement au prêteur de la prime prévue au contrat.

Art. 4. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Fait à Lyon, le 7 décembre 2017

Le Premier Adjoint Délégué
aux Finances et à la
Commande Publique
Richard BRUMM

Achat d'un CAP à 0% sur Euribor 3 mois (Direction des Finances)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122 - 22 et L 2122 - 23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 ;

Vu la délibération du Conseil municipal 2017/3177 du 17 juillet 2017 donnant, au titre de l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour recourir à des opérations de couverture des risques de taux ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre... puissent être signées dans tous les cas par le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant les dites décisions » ;

Vu l'arrêté n°2017/26834 en date du 20 juillet 2017 de M. le Maire de Lyon déléguant à M. Richard Brumm les compétences en matières financières ;

Vu la délibération 2016/2588 du 16 décembre 2016 portant adoption du Budget Primitif 2017 ;

Décide :

Article Premier. - De réaliser auprès de la BNP la mise en place d'un CAP à 0% sur Euribor 3 mois dont la date de départ doit intervenir le 01 Janvier 2018. Les caractéristiques principales de ce contrat sont les suivantes :

• Montant du notionnel couvert :	4 000 000,04 € ;
• Durée	12 ans ;
• Montant de la prime payée à la mise en place :	179 500 €
• Date de départ	01/01/2018 ;
• Date de fin	01/01/2030 ;
• Périodicité des échéances	Trimestrielle ;
• Amortissement	Linéaire;
• Base de calcul des intérêts	Exact/360;
• Niveau du CAP sur Euribor 3 mois	0%

Art. 2. - De signer seul le contrat réglant les conditions de ce CAP à 0% sur Euribor 3 mois.

Art. 3. - Conformément à l'article L 2321 - 2 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil municipal de Lyon s'engage à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement au prêteur de la prime prévue au contrat.

Art. 4. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Fait à Lyon, le 7 décembre 2017

*Pour le Maire de Lyon,
Le Premier Adjoint Délégué
aux Finances et à la
Commande Publique,
Richard BRUMM*

Achat d'un CAP à 0% sur Euribor 3 mois (Direction des Finances)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122 - 22 et L 2122 - 23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 ;

Vu la délibération du Conseil municipal 2017/3177 du 17 juillet 2017 donnant, au titre de l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour recourir à des opérations de couverture des risques de taux ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre... puissent être signées dans tous les cas par le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant les dites décisions » ;

Vu l'arrêté n°2017/26834 en date du 20 juillet 2017 de M. le Maire de Lyon déléguant à M. Richard Brumm les compétences en matières financières ;

Vu la délibération 2016/2588 du 16 décembre 2016 portant adoption du Budget Primitif 2017 ;

Décide :

Article Premier : De réaliser auprès de la BNP la mise en place d'un CAP à 0% sur Euribor 3 mois dont la date de départ doit intervenir le 18 décembre 2017. Les caractéristiques principales de ce contrat sont les suivantes :

• Montant du notionnel couvert :	7 333 333,33 € ;
• Durée	11 ans ;
• Montant de la prime payée à la mise en place :	271 000 €
• Date de départ	18/12/2017 ;
• Date de fin	18/12/2028 ;
• Périodicité des échéances	Trimestrielle ;
• Amortissement	Linéaire ;
• Base de calcul des intérêts	Exact/360 ;
• Niveau du CAP sur Euribor 3 mois	0%

Art. 2. - De signer seul le contrat réglant les conditions de ce CAP à 0% sur Euribor 3 mois.

Art. 3. - Conformément à l'article L 2321 - 2 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil municipal de Lyon s'engage à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement au prêteur de la prime prévue au contrat.

Art. 4. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Fait à Lyon, le 7 décembre 2017

*Pour le Maire de Lyon,
Le Premier Adjoint Délégué
aux Finances et à la
Commande Publique
Richard BRUMM*

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de la S.O.H's. contre le refus opposé par le Maire de Lyon à sa demande d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'une terrasse au 36, rue Tête d'Or à Lyon 69006 (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à Mme Sandrine Frih les compétences relatives au contentieux général.

Vu la requête n°1707602-7 du 16 octobre 2017 déposée par la S.O.H's..

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par la S.O.H's devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir l'annulation du refus opposé par le maire de Lyon à sa demande d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'une terrasse au 36, rue Tête d'Or à Lyon (69006).

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 18 décembre 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Sandrine FRIH*

Délégation pour siéger dans les commissions administratives – Conseillers municipaux (Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité- Service des Mairies d'Arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu l'article L.17 du Code Electoral ;

Vu l'article L.2511-26 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'en application de ces dispositions, le Maire peut déléguer certaines de ses attributions en matière d'élections ;

Considérant que l'arrêté n°2017/4 est rapporté ;

Arrête :

Article Premier. - Délégation est donnée à Mmes et MM les Conseillers municipaux suivants :

M. Arthur Remy	Mairie 1er arrondissement
Mme Inès de Lavernée	Mairie 2ème arrondissement
Mme Antoinette Bley	Mairie 3ème arrondissement
Mme Sylvie Palomino	Mairie 4ème arrondissement
Mme Céline Faurie Gauthier	Mairie 5ème arrondissement
M. Jean-Jacques David	Mairie 6ème arrondissement
Mme Françoise Rivoire	Mairie 7ème arrondissement
Mme Marie-Odile Fondeur	Mairie 8ème arrondissement
Mme Sandrine Frih	Mairie 9ème arrondissement

pour siéger dans les commissions administratives de révision des listes électorales, chacun dans l'arrondissement qui le concerne.

Art. 2. - le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Lyon, le 4 octobre 2017

Le Maire de Lyon,
Georges KÉPÉNÉKIAN

Délégation de signature à une fonctionnaire territoriale - Mme Viallon Pascale (Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité- Service des Mairies d'Arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus ».

Vu les articles R2122-8 et R2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Arrête :

Article Premier. - Mme Viallon Pascale, Adjoint technique principal 1ère classe, au Service des Mairies d'Arrondissement, est déléguée :

- dans les fonctions d'Officier d'état civil désignées par l'article R2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 4 octobre 2017

Le Maire de Lyon,
Georges KÉPÉNÉKIAN

Délégation de signature à une fonctionnaire territoriale - Mme Hytte-Lange Virginie (Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité- Service des Mairies d'Arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus ».

Vu les articles R2122-8 et R2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Arrête :

Article Premier. - Mme Hytte-Lange Virginie, Auxiliaire de puériculture principale 2ème classe, au Service des Mairies d'Arrondissement, est déléguée :

- dans les fonctions d'Officier d'état civil désignées par l'article R2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 4 octobre 2017

Le Maire de Lyon,
Georges KÉPÉNÉKIAN

Délégation de signature à une fonctionnaire territoriale - Mme Ceselli Pascale (Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité- Service des Mairies d'Arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus ».

Vu les articles R2122-8 et R2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Arrête :

Article Premier. - Mme Ceselli Pascale, Animatrice principale 1ère classe, au Service des Mairies d'Arrondissement, est déléguée :

- dans les fonctions d'Officier d'état civil désignées par l'article R2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 4 octobre 2017

Le Maire de Lyon,
Georges KÉPÉNÉKIAN

Délégation de signature à une fonctionnaire territoriale - Mme Sophie Lagrue (Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité- Service des Mairies d'Arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus ».

Vu les articles R2122-8 et R2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que l'arrêté n°2017/365 est rapporté

Arrête :

Article Premier. - Mme Sophie Lagrue, Adjoint Administratif, à la Mairie du 7ème Arrondissement, est déléguée :

- dans les fonctions d'Officier d'état civil désignées par l'article R2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 20 octobre 2017

Le Maire de Lyon,
Georges KÉPÉNÉKIAN

Délégation de fonction d'Officier d'état civil à une Conseillère municipale - Mme Nathalie Rolland-Vannini (Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité- Service des Mairies d'Arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

L'article L. 2122-18 dispose que le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil municipal ;

Arrête :

Article Premier. - Mme Nathalie Rolland-Vannini, Conseillère municipale, est déléguée pour remplir les fonctions d'Officier de l'état civil à la Mairie du 9ème arrondissement le samedi 14 octobre 2017.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 4 octobre 2017

Le Maire de Lyon,
Georges KÉPÉNÉKIAN

Délégation de fonction d'Officier d'état civil à un Conseiller municipal - M. Jean-Louis Touraine (Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité- Service des Mairies d'Arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

L'article L. 2122-18 dispose que le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil municipal ;

Arrête :

Article Premier. - M. Jean-Louis Touraine, Conseiller municipal, est délégué pour remplir les fonctions d'Officier de l'état civil à la Mairie du 5ème arrondissement le samedi 16 septembre 2017.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 4 octobre 2017

Le Maire de Lyon,
Georges KÉPÉNÉKIAN

Délégation de fonction d'Officier d'état civil à une Conseillère municipale - Mme Dominique Nachury (Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité- Service des Mairies d'Arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

L'article L. 2122-18 dispose que le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil municipal ;

Arrête :

Article Premier. - Mme Dominique Nachury, Conseillère municipale, est déléguée pour remplir les fonctions d'Officier de l'état civil à la Mairie du 6ème arrondissement le lundi 30 octobre 2017.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 20 octobre 2017

Le Maire de Lyon,
Georges KÉPÉNÉKIAN

Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents (Délégation Générale au Développement Urbain - Direction des Déplacements Urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2017RP34215	Stationnement payant sur les voies de Lyon (stationnement)	Arrêté concernant la mise en œuvre du stationnement payant sur le territoire de la Ville de Lyon. Partie I : Dispositions générales. Partie II : Stationnement des usagers horaires. Partie III : Stationnement des usagers résidents. Partie IV : Stationnement des usagers professionnels mobiles. Partie V : Stationnement pour les opérateurs d'autopartage en libre service intégral "Free Floating". Partie VI : Mesures environnementales liées au stationnement payant. Cet arrêté contient 2 annexes : Annexe 1 : Liste des voies réglementées sur le territoire de la Ville de Lyon - Répartition par zones tarifaires. Annexe 2 : Liste des voies réglementées sur le territoire de la Ville de Lyon - Répartition par secteur résident. Cet arrêté prend effet à la date du 2 janvier 2018.	21/12/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des Déplacements Urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30.

Tout recours lesdits arrêtés doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

*Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.
Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.*

Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire N°: 2017 C 16039 LDR/DDI - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules de l'entreprise PERRIER TP: sur le territoire de la Ville de Lyon.(Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Le Maire de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment :

L'article L.3642-2,

Les articles L.2213-2-2°), L.2213-2-3°), L.2213-3, L.2213-3-1 et L.2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire

Les articles L.2213-1, L.2213-2-1°), L.2213-3-2°), L.2213-4 alinéa 1er, L.2213-5, L.2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le Plan des Déplacements Urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 ;

Vu le Règlement Général de la Circulation du 6 janvier 1999 modifié ;

Vu l'arrêté du Maire n° 2015 C 13688 concernant les horaires de chantiers sur les voies à grandes affluences;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Pierre Abadie, vice-président délégué à la Voirie ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à monsieur Jean-Yves Secheresse, 3ème Adjoint au Maire de Lyon ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu la demande de l'entreprise Perrier TP

Considérant que pour prévenir les accidents, assurer la sécurité des usagers et du personnel, pour permettre la réalisation de travaux

ponctuels de courte durée et de réfections de tranchées pour le compte de la Direction de la Voirie du Grand Lyon, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules d'intervention de l'entreprise Perrier TP assurant cette mission de service public sur le territoire de la Ville de Lyon.

Arrête :

Article Premier. - A partir du 1er janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018, le stationnement des véhicules pourra être interdit gênant :

- Dans certaines rues de Lyon, dans la mesure où aucune autre occupation temporaire de l'espace public ne fait l'objet d'un arrêté aux mêmes lieux, dates et horaires.

Cette interdiction de stationner ne devra pas excéder une durée de 72 heures et une longueur de 40 m.

Art. 2 - A partir du 1er janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018, les véhicules d'intervention de l'entreprise Perrier TP sont autorisés à stationner et à réduire le nombre de voies de circulation sans l'interrompre dans les rues de Lyon.

Sur les axes à forte affluence, le demandeur devra respecter les horaires des chantiers prescrits par l'arrêté municipal n° 2015 C 13688, article 3.

Les agents chargés de l'exécution des travaux pour le compte du demandeur devront néanmoins, non obstat le présent arrêté, se conformer aux dispositions du Code de la Route et à toutes injonctions des forces de Police Municipale ou Nationale.

Art. 3. - Toute intervention nécessitant la mise en place d'un chantier d'une durée supérieure à 72 heures devra faire l'objet d'une demande d'arrêté spécifique.

Art. 4. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens inverse de la circulation générale les intervenants devront matérialiser et baliser un nouveau couloir de bus de largeur suffisante sur chaussée, ou en fonction de la configuration des lieux organiser un alternat à l'aide de personnel équipé de piquets K10.

Art. 5. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens de la circulation générale les bus seront autorisés à quitter leur couloir.

Art. 6. Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou une bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens inverse de la circulation générale, les intervenants devront matérialiser et baliser une nouvelle bande cyclable de largeur suffisante sur chaussée ou installer une circulation alternée gérée par du personnel équipé de piquets K10 afin de préserver l'itinéraire cyclable.

Art. 7. - Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens de la circulation générale, les cyclistes seront autorisés à quitter leur piste.

Art. 8. - Lorsque le stationnement du véhicule d'intervention supprime une voie de circulation sur une chaussée à double sens ne comportant que deux voies, la circulation pourra s'effectuer alternativement. Cet alternat sera soit balisé par des panneaux du type B15 et C18 soit gérée par du personnel équipé de piquets K10.

Art. 9. - Les interventions seront autorisées sur les voies piétonnes, mais ne devront pas s'y dérouler entre 12 heures et 14 heures.

Art. 10. - En aucun cas, l'accessibilité d'un emplacement réservé aux convoyeurs de fonds, aux taxis, aux véhicules de Police, ou un emplacement dédié à un marché forain, aux heures dudit marché, ne doit être supprimée. Un arrêté spécifique est nécessaire pour y effectuer des travaux.

Art. 11. - Lorsque les travaux se déroulent à proximité d'une ligne de tramway, toute occupation de la plate-forme dans la limite du Gabarit limite d'obstacle de quelque nature que ce soit est interdite sauf accord écrit de l'exploitant. Les intervenants devront s'assurer qu'ils peuvent le faire sans danger. Un dispositif conique K5a devra être mise en place par l'intervenant à 10 m de part et d'autre du chantier. Ces dernières ne devront pas gêner le passage du tramway mais serviront à attirer l'attention du conducteur. Les cheminements piétons éventuellement mis en place lors du chantier ne devront pas empiéter sur la plate-forme.

Art. 12. - Aucune manipulation d'engins ne sera autorisée dans un rayon de 3 mètres autour des caténaires de tramway ou de trolley bus. Dans le cas contraire une demande de consignation doit être effectuée auprès de l'exploitant.

Art. 13. - Lorsque le stationnement est interdit sur une zone réservée à l'auto-partage, le poseur devra prévenir la société de gestion de la flotte de ces véhicules 3 jours avant le début des travaux.

Art. 14. - Un cheminement pour les piétons de largeur minimum d'1m40 sera maintenu et balisé au droit du chantier.

Art. 15. - La desserte des riverains devra être assurée en permanence ainsi que l'accès éventuel des services de sécurité, d'incendie et de propreté publique.

Art. 16. - Le présent arrêté ne dispense pas l'intervenant et le Maître d'ouvrage d'effectuer les procédures administratives en vigueur (DICT, DT, autorisation Lyvia etc...)

Art. 17. - La réglementation relative au stationnement sera signalée de façon très apparente par les soins du demandeur qui devra signaler à l'Otep la bonne mise en place des panneaux au minimum 3 jours ouvrés avant la date d'application de l'interdiction.

Art. 18. - La signalisation relative à la circulation sera mise en place de façon très apparente conformément à la législation en vigueur, notamment l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'Arrêté Interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents par les soins de l'intervenant sous contrôle du Service demandeur.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Règlementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
15874	Entreprise Eco Système	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une collecte solidaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Lacassagne	au droit du n°34 sur 2 emplacements	Le samedi 20 janvier 2018, de 8h à 14h
			l'installation d'un barnum 3 x 3 sera autorisée	Place Rouget de l'Isle		Le samedi 20 janvier 2018, de 8h30 à 14h
15875	La Chapelle de la Trinite	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de manifestations	l'arrêt de 6 véhicules techniques sera autorisé pendant les opérations de manutention	Passage Ménestrier		A partir du mercredi 10 janvier 2018, 9h, jusqu'au samedi 13 janvier 2018, 23h30
						A partir du lundi 15 janvier 2018, 8h, jusqu'au mardi 16 janvier 2018, 14h
						A partir du vendredi 19 janvier 2018, 8h, jusqu'au samedi 20 janvier 2018, 14h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
15876	Entreprise Folghera et Belay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules sera interdite les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité "Stop"	Rue de l'Abbé Rozier	dans le sens Sud/Nord au débouché sur la rue des Capucins	Le jeudi 21 décembre 2017, de 7h à 18h
15877	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux pour le compte de GRDF	le stationnement autorisé à l'avancement du chantier le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Victor Hugo Rue d'Enghien Place Carnot Rue d'Enghien Place Carnot	entre la place Carnot et la rue St Hélène des 2 côtés entre la rue de Condé et la rue Général Pleissier entre la rue de Condé et la rue Général Pleissier entre le n° 1 et le n° 4 des 2 côtés entre la rue de Condé et la rue Général Pleissier entre le n° 1 et le n° 4 entre la rue de Condé et la rue Général Pleissier	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au vendredi 9 février 2018
15878	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Général Pleissier	entre la rue d'Enghien et la Place Carnot	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au vendredi 9 février 2018
15879	Entreprise Eco Système	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une collecte solidaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant l'installation d'un barnum 3 x 3 sera autorisée	Rue Juliette Recamière Place Général Brosset	au droit du n° 42 sur la zone de desserte	Le samedi 13 janvier 2018, de 8h à 14h Le samedi 13 janvier 2018, de 8h30 à 14h
15880	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Feuillat Avenue Lacassagne Rue Feuillat	sur 30 m au Nord de l'Avenue Lacassagne sur 30 m de part et d'autre de la rue Feuillat côté pair sur 30 m au Nord de l'Avenue Lacassagne	A partir du mercredi 3 janvier 2018 jusqu'au vendredi 5 janvier 2018, de 9h à 16h A partir du mardi 2 janvier 2018 jusqu'au vendredi 30 mars 2018
15881	Entreprise Spie City Networks	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de Fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Garibaldi	sur 30 m au droit du n° 133	A partir du mercredi 20 décembre 2017 jusqu'au jeudi 21 décembre 2017, de 9h à 16h
15882	Entreprise Eco Système	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une collecte solidaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant l'installation d'un barnum 3 x 3 sera autorisée	Place Saint-Louis	sur le parking sur 2 emplacements	Le samedi 13 janvier 2018, de 8h30 à 14h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire	
15883	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Jaÿr	entre la rue Masaryk et le Rond Point des Monts d'Or	A partir du mercredi 20 décembre 2017 jusqu'au vendredi 19 janvier 2018, de 9h à 16h	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			côté Ouest, sur 20 m au Nord de la rue de Saint-Cyr	A partir du mercredi 20 décembre 2017 jusqu'au vendredi 19 janvier 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier				
15884	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bichat	des 2 côtés entre le quai Rambaud et la rue Claudius Collonge	A partir du mardi 2 janvier 2018 jusqu'au samedi 3 février 2018, de 7h30 à 16h30	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
15885	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Métallurgie	trottoir impair, entre le n° 23 et le n° 27	Les mardi 3 janvier 2017 et mercredi 4 janvier 2017	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens				entre la rue Carry et la rue David
			la circulation des véhicules sera interdite				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
15886	Association des parents d'élèves Aveyron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre un goûter solidarité	l'installation d'une table sera autorisée sur le trottoir	Rue Calliet	à plus de 10 m de toute sortie du groupe scolaire	Le jeudi 21 décembre 2017, de 16h15 à 17h15	
15887	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Rochaix	côté impair, sur 10 m au droit du n° 75	Le mercredi 3 janvier 2018, de 7h30 à 16h30	
15888	Entreprise Eco Système	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une collecte solidaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Saint-Paul	au droit du n° 12 sur 2 emplacements	Le samedi 20 janvier 2018, de 8h à 14h	
			l'installation d'un barnum 3 x 3 sera autorisée			Le samedi 20 janvier 2018, de 8h30 à 14h	
15889	Entreprise Eco Système	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une collecte solidaire	l'installation d'un barnum 3 x 3 sera autorisée ainsi que le stationnement du camion collecte	Place Ambroise Courtois		Le samedi 20 janvier 2018, de 8h30 à 14h	
15890	Entreprise Eco Système	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une collecte solidaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de la Croix-Rousse	au droit du n°2 sur 2 emplacements	Le samedi 27 janvier 2018, de 8h à 14h	
			l'installation d'un barnum 3 x 3 sera autorisée			Le samedi 27 janvier 2018, de 8h30 à 14h	
15891	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage avec un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Lyon Levage	Rue de l'Université	trottoir Sud au droit du n° 6	Le vendredi 22 décembre 2017	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				côté pair, sur 15 m au droit du n° 6
			les véhicules de l'entreprise Lyon Levage seront autorisés sur le trottoir				trottoir Sud au droit du n° 6

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
15892	Entreprise Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue le Royer	sur 20 m de part et d'autre de la rue Créqui	A partir du jeudi 21 décembre 2017 jusqu'au dimanche 21 janvier 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	sur 20 m de part et d'autre de la rue le Royer des deux côtés sur 20 m de part et d'autre de la rue le Royer	
				Rue le Royer	des deux côtés sur 20 m de part et d'autre de la rue Créqui	
15893	Entreprise Ert Technologie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Vilette	sur 30 m, au Nord du cours Lafayette	Les lundi 8 janvier 2018 et mercredi 10 janvier 2018, de 22h à 6h
				Cours Lafayette	sur 20 m, de part et d'autre de la rue de la Vilette	
				Rue de la Vilette	sur 30 m, au Nord du cours Lafayette	A partir du mercredi 3 janvier 2018 jusqu'au jeudi 4 janvier 2018, de 22h à 6h
				Cours Lafayette	sur 20 m, de part et d'autre de la rue de la Vilette	
15894	Entreprise Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la giration et la manoeuvre d'engins de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plat	côté pair, sur 10 m au droit du n°28 côté pair, sur 10 m au droit du n°26	A partir du samedi 23 décembre 2017 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018
15895	Entreprise Bertoni	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de construction d'un immeuble	Alternat par panneaux B15/C18 la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Métallurgie	entre le n° 23 et le n° 27	A partir du mercredi 3 janvier 2018 jusqu'au jeudi 3 janvier 2019 Entreprise
					côté pair entre le n° 23 et le n° 27	
				Rue Carry	côté pair sur 5 m à l'Ouest de la rue Carry côté impair sur 10 m au Nord de la Metallurgie	
15896	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de bandes cyclable	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins du chantier	Rue Louis Loucheur	entre l'avenue Joannès Masset et la rue Jean Zay	A partir du samedi 23 décembre 2017 jusqu'au vendredi 19 janvier 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Joannès Masset et la rue Jean Zay	
15897	Entreprise Spie Citynetworks	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'éclairage public pour le Sytral C3	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Lafayette	chaussée principale et TCSP Nord partie comprise entre la rue Molière et la rue Garibaldi	A partir du vendredi 22 décembre 2017 jusqu'au mardi 30 janvier 2018, de 8h à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
15898	Entreprises Satelec, Polen, Nord Signalisation, Snef et Proxymark	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Adrien Godien	au carrefour avec le cours Aristide Brian (Caluire)	A partir du vendredi 22 décembre 2017 jusqu'au mercredi 31 janvier 2018, de 7h30 à 17h
				Rue Eugène Pons	au carrefour avec la place Adrien Godien	
				Place Adrien Godien	au carrefour avec la montée de la Boucle	
					au carrefour à l'accès au quai Bellevue	
				Cours d'Herbouville	au carrefour avec la place Adrien Godien	
			Pont Winston Churchill			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Cours d'Herbouville	au carrefour avec le cours Aristide Brian (Caluire)	
				Place Adrien Godien	au carrefour avec la montée de la Boucle	
					au carrefour à l'accès au quai Bellevue	
				Pont Winston Churchill	au carrefour avec la place Adrien Godien	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Eugène Pons	au carrefour avec la place Adrien Godien				
	Place Adrien Godien	sur le trottoir situé au droit de l'immeuble situé au n° 1				
	Cours d'Herbouville	des deux côtés du terre plein central entre la place Adrien Godien et le n° 35, GIG GIC et 2 roues compris				
15899	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Roux Soignat		A partir du mercredi 3 janvier 2018 jusqu'au mardi 26 juin 2018
				Avenue Lacassagne	entre la rue Feuillat et la rue du Dauphiné	
				Rue Trarieux	côté Sud entre le n° 27 et le n° 47	
				Rue Roux Soignat		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Lacassagne	sens Est -Ouest entre la rue Feuillat et la rue du Dauphiné	
				Rue Trarieux	côté Sud entre le n° 27 et le n° 47	
				Avenue Lacassagne	entre la rue Feuillat et la rue du Dauphiné	
				Rue Roux Soignat		
15900	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Cuire	entre la rue Dumont et le n° 34	A partir du vendredi 22 décembre 2017 jusqu'au mardi 2 janvier 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Dumont et le n° 34	
15901	Entreprise Proef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite	Rue Baraban	entre la rue Paul Bert et la rue Antoine Charial	Les lundi 8 janvier 2018 et mardi 9 janvier 2018, de 0h à 5h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
15902	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement eau sous réseau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue André Bollier	sur 40 m au droit du n° 121	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
15903	Entreprise Suez Rv Osis Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de réseau de canalisation dans copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal Foch	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 7	Le samedi 23 décembre 2017, de 8h à 17h
				Rue Malesherbes	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 41	
15904	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de ventilation de cuisine	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Griffon	sur 10 m, au droit du n° 12	Le mardi 26 décembre 2017, de 7h30 à 15h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
15905	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau sous réseau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Girondins	sens Ouest / Est sur 40 m à l'Est de l'Avenue Leclerc	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
15906	Ville de Lyon - Direction Eclairage Public	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de l'éclairage public	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Mathieu	des 2 côtés sur 30 m au droit du n° 25	A partir du vendredi 5 janvier 2018 jusqu'au lundi 8 janvier 2018
15907	Entreprise Altitude Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dumenge	sur 15 m, emplacement de desserte situé au droit de l'immeuble situé au n° 23	Le mercredi 27 décembre 2017, de 7h à 19h
15908	Société Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedi	Altenat par feux à l'avancée du chantier	Rue Albert Falsan	entre la rue Charles Porcher et la rue des Draperies (un arrêté pour les sens Nord/Sud devra être demandé à la commune de St Cyr au Mont d'Or)	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Sud / Nord entre la rue Charles Porcher et la rue des Draperies (un arrêté pour les sens Nord /Sud devra être demandé à la commune de St Cyr au Mont d'Or	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté Est entre la rue des Draperies et la rue Charles Porcher	
15909	Entreprise Rosnoble Philippe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Docks	côté pair, sur 20 m au droit du n° 84	Les samedi 6 janvier 2018 et dimanche 7 janvier 2018, de 6h à 20h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
15910	Entreprise Marbrerie Générale du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien de l'école élémentaire Georges Lapiere à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Guittou		A partir du mercredi 27 décembre 2017 jusqu'au jeudi 28 décembre 2017, de 8h à 16h
15911	Entreprise l'art du Sol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Fernand Rey	entre la place Fernand Rey et la rue Sergent Blandan sur 5 m sur la chaussée au Nord de la rue Sergent Blandan	Le mercredi 27 décembre 2017, de 7h à 19h
15912	Entreprise Engie Ineo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Paul Caze-neuve	sur le carrefour avec la rue Antoine Lumière	A partir du jeudi 28 décembre 2017 jusqu'au vendredi 29 décembre 2017, de 9h à 16h30
15913	Entreprise Sltip	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de démolition de bâtiment	la circulation des piétons sera interdite la piste cyclable sera interrompue la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant Un cheminement piétons balisé et sécurisé sera maintenu sur la piste cyclable	Route de Vienne	trottoir Ouest, entre la n° 238 et le n° 244 / 250 sens Nord / Sud, entre la n° 238 et le n° 244 / 250 côté pair, entre la n° 238 et le n° 244 / 250 sens Nord / Sud, entre la n° 238 et le n° 244 / 250	A partir du vendredi 29 décembre 2017 jusqu'au jeudi 11 janvier 2018
15914	Entreprise Iss Hygiene et Pré-vention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout dans une copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Barrier	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 39	Le vendredi 28 décembre 2018, de 7h à 17h
15915	Entreprise Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans chambre télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	côté impair, sur 20 m en face su n° 80	A partir du jeudi 28 décembre 2017 jusqu'au vendredi 29 décembre 2017, de 7h30 à 16h30
15916	Entreprise Guiserando Rhône Jardin Service	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour la Serl	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Félix Mangini	trottoir Ouest, sur 80 m au Nord de la rue Jean Marcuit sur 80 m au Nord de la rue Jean Marcuit	A partir du samedi 23 décembre 2017 jusqu'au lundi 15 janvier 2018
15917	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout dans une copropriété privée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Comeille	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 27	Le jeudi 28 décembre 2017, de 8h à 15h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
15918	Entreprise Dem'Ai-loj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Germain	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 52	Le jeudi 28 décembre 2017, de 8h à 13h
15919	Entreprises Eiffage Route - Eiffage Genie Civil - Eiffage Gauthey - B.G.L - Bett	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de créations de massifs et de travaux sur le réseau d'assainissement dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard Pinel	chaussée Ouest, sens Nord/Sud, entre l'avenue d'Esquirol et la rue Laënnec côté Ouest, entre le boulevard Rockefeller et l'avenue d'Esquirol côté Ouest, entre la rue Laënnec et le boulevard Rockefeller	A partir du lundi 1 janvier 2018 jusqu'au lundi 5 mars 2018
15920	Entreprise Ag Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chevreul	côté impair, sur 5 m au droit du n° 69	A partir du mardi 2 janvier 2018 jusqu'au mercredi 17 janvier 2018
15921	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Serpolières	côté pair, sur 15 m au droit du n° 18	A partir du mercredi 3 janvier 2018 jusqu'au mercredi 17 janvier 2018
15922	Entreprises Legros Tp, Freyssinet, Coiro, Asphalteurs Reunis, Guillet Clavel, Stall	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Adrien Godien Rue Eugène Pons Pont Winston Churchill Place Adrien Godien Cours d'Herbouville Place Adrien Godien Pont Winston Churchill Rue Eugène Pons Place Adrien Godien Cours d'Herbouville Place Adrien Godien	au carrefour avec le cours Aristide Brian (Caluire) au carrefour avec la place Adrien Godien au carrefour à l'accès au quai Bellevue au carrefour avec la place Adrien Godien au carrefour avec la montée de la Boucle au carrefour avec la place Adrien Godien au carrefour avec la montée de la Boucle au carrefour avec le cours Aristide Brian (Caluire) au carrefour à l'accès au quai Bellevue au carrefour avec la place Adrien Godien des deux côtés du terre plein central entre la place Adrien Godien et le n° 35, GIG GIC et 2 roues compris sur le trottoir situé au droit de l'immeuble situé au n° 1	A partir du vendredi 22 décembre 2017 jusqu'au samedi 31 mars 2018, de 7h30 à 17h
15923	Entreprise de Déménagement Gonnat Père et Fils	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Brotteaux	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 4	A partir du mardi 26 décembre 2017 jusqu'au vendredi 29 décembre 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
15924	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonnel	sur la contre allée, voie dépose minute et Taxi sur la contre allée, côté Est	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au vendredi 19 janvier 2018
15925	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'orange	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte-Hélène Rue Franklin	entre la rue Auguste Comte et la rue Victor Hugo des 2 côtés sur 20 m de part et d'autre de la rue Victor Hugo	A partir du mardi 16 janvier 2018 jusqu'au mardi 23 janvier 2018 A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au vendredi 9 février 2018
15926	Entreprise Rps Travaux Public	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de vérification d'une canalisation de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Mathieu Varille	au droit du n° 3	A partir du samedi 23 décembre 2017 jusqu'au vendredi 29 décembre 2017
15927	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Jaÿr	sur les parkings, côté Est entre le rond point des Monts d'Or et le pont Schuman sur les parkings, côté Est entre le rond point des Monts d'Or et le pont Schuman côté Est, sur le parking situé entre le rond point des Monts d'Or et le pont Schuman	A partir du mardi 26 décembre 2017 jusqu'au mercredi 31 janvier 2018
15928	Entreprise Ledi Etancheite	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Volney	au droit du n° 1	Le mardi 26 décembre 2017
15929	Entreprise Vita Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le débarras de logement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Claude Bernard	sur 15 m au droit du n° 7	A partir du jeudi 28 décembre 2017 jusqu'au vendredi 29 décembre 2017
15930	Bergues Frères Plomberie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gigodot	sur 6 m au droit de l'immeuble situé au n° 9	A partir du mercredi 27 décembre 2017 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
15931	Entreprises Etf - Eurovia - Jean Lefebvre - de Filippis - Maia Rail - Coiro Tp - Sols Confluence - Parcs et Sports - Deal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la plateforme Tramway dans le cadre du T6	la circulation des riverains s'effectuera à double sens en alternance	Rue Henri Barbusse	voie de chantier Nord, entre la rue Pierre Delore et la rue de Montagny	A partir du mardi 2 janvier 2018 jusqu'au vendredi 27 avril 2018, de 8h30 à 16h30
					voie de chantier Nord, entre la route de Vienne et la rue de Montagny	
			la circulation des véhicules sera interdite en alternance et après informations des riverains		voie de chantier Nord, entre la rue Pierre Delore et la rue de Montagny	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		voie de chantier Nord, entre la route de Vienne et la rue de Montagny	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «stop» et seront gérés par du personnel de l'entreprise		chaussée Nord, côté pair, sur la voie de chantiers/riverains, entre la rue Pierre Delore et la route de Vienne	
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité «Stop» et seront gérés par du personnel de l'entreprise		au débouché sur la route de Vienne	
15932	Entreprise Serfim T.I.C	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bourbonnais	sur 20 m au droit du n° 11 des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 11	A partir du mardi 2 janvier 2018 jusqu'au vendredi 5 janvier 2018
15933	Entreprise Serfim T.I.C	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sébastien Gryphe	côté pair, sur 15 m au droit du n° 86	A partir du mardi 2 janvier 2018 jusqu'au vendredi 5 janvier 2018
15934	Entreprise Serfim T.I.C	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Route de Vienne	sur 30 m au Nord de la rue Pierre Delore	A partir du mardi 2 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 134	A partir du mardi 2 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté impair, sur 10 m au droit du n° 207 et n° 87	
			l'entreprise Serfim T.I.C sera autorisée à travailler sur l'îlot central	Avenue Berthelot / Route de Vienne		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
15935	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau en Urgence	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Andrei Sakharov	au droit du n° 310	A partir du mercredi 3 janvier 2018 jusqu'au vendredi 5 janvier 2018
15936	Entreprise Alman	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jaboulay	trottoir Sud, entre la rue Saint-Jérôme et la rue d'Anvers entre la rue Saint-Jérôme et la rue d'Anvers des deux côtés de la chaussée, entre la rue Saint-Jérôme et la rue d'Anvers	Le mercredi 3 janvier 2018
15937	Ville de Lyon - Direction de la Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des nettoyages de chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gustave Nadaud	sur le parking situé angle Sud/Est, au carrefour avec l'avenue Leclerc	Le jeudi 4 janvier 2018
15938	Entreprise Barbato	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Barbato la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Aguesseau	trottoir Sud, au droit du n° 10 au droit du n° 10 côté pair, au droit du n° 10	Le jeudi 4 janvier 2018
15939	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Marc Sagnier Rue Professeur Joseph Nicolas Place Marc Sagnier Place Julie Daubié Place Marc Sagnier Rue Professeur Joseph Nicolas	chaussée Est, entre la rue Colette et la rue Gaston Brissac, au droit de la place Julie Daubié au droit de la place Julie Daubié au droit de la place Julie Daubié chaussée Est, entre la rue Colette et la rue Gaston Brissac, au droit de la place Julie Daubié sur toute la place chaussée Est, au droit de la place Julie Daubié des deux côtés de la chaussée, au droit de la place Julie Daubié	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
15946	Entreprise Serfim Groupe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une soirée à l'institut Lumière	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Premier Film	sur le parking attenant au Hangar	Le lundi 29 janvier 2018, de 18h45 à 23h30
15947	Entreprise Sgc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Béchévelin	côté pair, sur 16 m au droit des n° 8 et n° 10	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au jeudi 8 février 2018
15948	Entreprise Sci B2f	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Etienne Riche-rand	côté impair, sur 15 m au droit du n° 29	A partir du mercredi 3 janvier 2018 jusqu'au vendredi 5 janvier 2018
15949	Entreprise Eiffage Infrastructures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de construction d'une sous station dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des piétons sera interdite	Rue Challemel Lacour	trottoir Nord, sur 30 m de part et d'autre du n° 117	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m de part et d'autre du n° 117	
15950	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Serl	la circulation des véhicules sera interdite en alternance	Rue Henri Lafoy	entre la rue Joannes Carret et la rue Felix Mangini	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au vendredi 30 mars 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Brasseries	des deux côtés de la chaussée	
				Rue Henri Lafoy	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Joannes Carret et la rue Felix Mangini	
15951	Ville de Lyon - Direction des Espaces Verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Jean Prévost	sur 40 m sur le trottoir situé au droit du n° 5	Le vendredi 29 décembre 2017, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 40 m de part et d'autre du n° 5	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre du n° 5	
15952	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Léo et Maurice Trouilhet	trottoir Sud, sur 20 m à l'Ouest de la rue Saint-Maurice	Le jeudi 4 janvier 2018, de 8h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		trottoir Ouest, sur 15 m au Sud de la rue Leo et Maurice Trouilhet	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Saint-Maurice et la rue Villon	Le jeudi 4 janvier 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Saint-Maurice et le n° 16	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
15953	Entreprise Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre de travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard Pinel	sens Nord/Sud, entre la rue Laënnec et la rue Saint-Alban	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au samedi 31 mars 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
15954	Entreprise Somai	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble et d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise SOMAI	Rue Chalopin	trottoir Est, au droit du n° 23	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au mardi 9 janvier 2018
			la circulation des piétons sera interdite			
15955	Entreprise Germain Henri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des cycles sera interdite	Rue Childebert	sur la piste cyclable, sur 15 m au droit au n°7	A partir du samedi 6 janvier 2018 jusqu'au samedi 20 janvier 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m, face au n°9	
15956	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un réseau de galeries souterraines	la circulation des piétons sera interdite	Montée Saint-Barthelemy	sur 75 m, sur le trottoir situé en face des n° 43 / 45, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 1 janvier 2018 jusqu'au lundi 31 décembre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 75 m, au droit des n° 43 / 45	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 75 m, des deux côtés de la chaussée, au droit des n° 43 / 45	
15957	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le remplacement d'un transformateur Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Sébastien Gryphe	sur 20 m au droit du n° 2	Le mardi 9 janvier 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
15959	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	les véhicules de l'entreprise COIRO sera autorisés à stationner	Quai du Commerce	trottoir Ouest, au droit du n° 2	A partir du mardi 9 janvier 2018 jusqu'au mercredi 31 janvier 2018
15960	Entreprise Pierres Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Oiselière	côté impair, sur 10 m au droit du n° 1	A partir du samedi 30 décembre 2017 jusqu'au lundi 29 janvier 2018

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
15961	Ville de Lyon - Deca Service Commerce Non Sedentaire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue des marchés de fin d'année	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai de Bondy	côté Est entre la rue François Vernay et le Pont de la Feuillée	Les dimanche 24 décembre 2017 et dimanche 31 décembre 2017, de 5h à 17h
				Rue Roger Salengro	côté pair sur 50 m au Sud de la rue Laporte	
				Rue Gabillot	Est	
				Quai Victor Augagneur	entre la rue de la Part Dieu et la rue Servient	
					sur le quai entre les rues de la Part Dieu et Aimé Collomb	
				Quai Saint-Antoine / Quai des Célestins	sur les quais	
				Quai Romain Rolland	côté Est entre la rue du Palais de Justice et la Place Ennemont Fousseret	
				Place Henri Barbusse		
				Place de la Croix Rousse	place et chaussée Est	
				Cours Bayard	côté Nord entre Cours Charlemagne et la rue Quivogne	
				Boulevard des Castors	sur le trottoir angle Est de la rue Commandant Charcot et du boulevard des Castors	
				Boulevard de la Croix-Rousse	entre sortie du Tunnel des Termes et la rue de la Tourette	
				Avenue de Ménival	place Docteur Schweitzer	
Boulevard Ambroise Paré	entre rue Volney et Guillaume					
Avenue Jean Jaurès	côté impair , entre rues Challemeil Lacour et Debourg					
Place Saint-Louis	place et chaussées Nord , Est , et Ouest					
15962	Métropole de Lyon - Chauffage Urbain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une chaudière de secours	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Novel	côté pair (Sud), sur 10 m à l'Est du boulevard Stalingrad	A partir du mardi 2 janvier 2018 jusqu'au vendredi 19 janvier 2018
15963	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage	la circulation des riverains s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise de chantier	Rue Saint-Mathieu	entre la rue Saint-Maurice et la rue Villon	Le jeudi 28 décembre 2017
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité «Stop»			
	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Saint-Maurice et la rue Villon					
	au débouché sur la rue Saint-Maurice					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
15964	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchements d'Enedis	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Boulevard des Canuts	sur trottoir et piste cyclable, au carrefour avec la rue Denfert Rochereau	A partir du mardi 2 janvier 2018 jusqu'au jeudi 4 janvier 2018, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue Denfert Rochereau et le n° 42	
15965	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Président Edouard Herriot	sur 15 m, au droit du n° 43	A partir du mardi 2 janvier 2018 jusqu'au vendredi 5 janvier 2018, de 23h à 6h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Henri Germain	côté pair, sur 10 m au droit du n° 44	A partir du mardi 2 janvier 2018 jusqu'au vendredi 5 janvier 2018, de 7h30 à 17h
15966	Entreprise Polen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon/ Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Mazenod	sur 10 m, à l'Est de la rue Sevigné	A partir du vendredi 22 décembre 2017 jusqu'au vendredi 22 décembre 2017, de 7h30 à 16h30
				Rue de Sevigné	sur 10 m, au Nord de la rue Mazenod	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mazenod	côté impair, sur 15 m à l'Est de la rue Sevigné	A partir du lundi 1 janvier 2018 jusqu'au lundi 31 décembre 2018, de 7h30 à 16h30
15967	Entreprise Naturalia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de vérifications d'arbres à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules sera interdite	Quai Rambaud	sens Nord/Sud, bretelle d'accès au quai Rambaud depuis le pont Kit-chener Marchand	Le jeudi 4 janvier 2018
			la sortie des véhicules depuis le quai bas devra être maintenu		sens Nord/Sud, au droit du pont SNCF	
15968	Entreprise Keolis pour le compte de Sytral	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un arrêt de bus provisoire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de Fourvière	voie Sud, côté Sud, sur 30 m au droit du n° 3	A partir du dimanche 1 janvier 2017 jusqu'au jeudi 31 mai 2018
				Avenue du Doyenne	sur 20 m, au droit de la façade du n° 2	
15969	Entreprise 4 D	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité et d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bellecombe	côté impair, sur 30 m au Nord de la rue d'Aubigny	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au vendredi 19 janvier 2018
				Rue d'Aubigny	côté impair, entre la rue Bellecombe et la rue Ternois	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ternois	des deux côtés, sur 30 m au Nord de la rue d'Aubigny des deux côtés, sur 8 m au Sud de la rue Riboud	
15970	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11» dans le carrefour suivant	Montée de l'Observance /Rue du Bas de Loyasse		A partir du mardi 9 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Bas de Loyasse	des deux côtés de la chaussée, sur 50 m à l'Ouest de la montée de l'Observance	A partir du mardi 9 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018
	Montée de l'Observance	des deux côtés de la chaussée, sur 50 m de part et d'autre de la rue du Bas de Loyasse				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
15971	Entreprise Ecam	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès de véhicules lourds	l'accès d'un véhicule de plus de 3T5 sera autorisé le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Saint-Barthelemy	entre la place Saint-Paul et le n° 40 sur 20 m en face de l'accès au n° 40	A partir du vendredi 22 décembre 2017 jusqu'au dimanche 31 décembre 2017
15972	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	Des ponts piétons devront être positionnés sur les fouilles pendant les phases d'inactivités du chantier le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Brest	trottoir impair, sur 10 m au droit du n° 25 côté impair, sur 15 m au droit du n° 25	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au lundi 15 janvier 2018, de 7h30 à 16h30
15973	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plat	côté pair, sur 15 m au droit du n° 35	Le mardi 9 janvier 2018, de 7h30 à 16h30
15974	Entreprise Spie City Networks	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SPL Lyon Confluence	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Smith	entre la rue Casimir Perier et la place François Mitterrand des deux côtés, entre la rue Casimir Perier et la place François Mitterrand	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au jeudi 18 janvier 2018
15975	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Burdeau	sur 5 m au droit du n° 41	A partir du lundi 25 décembre 2017 jusqu'au lundi 8 janvier 2018
15976	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure Boulevard Marius Vivier Merle Rue Desaix Avenue Félix Faure Rue Lavoisier	entre le boulevard Marius Vivier Merle et le pont SNCF entre le n° 106 et la rue Paul Bert sur le parking côté Sud, à l'Est de la rue du Lac des deux côtés, entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue Général Mouton Duvernet des deux côtés	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au vendredi 30 mars 2018 A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
15977	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Germain David	entre la rue Professeur Rochaix et le n° 15 des deux côtés, entre la rue Professeur Rochaix et le n° 15	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au vendredi 19 janvier 2018, de 7h30 à 16h30
15978	Entreprise Bergues Frères Plomberie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Neuve	sur 10 m au droit des n° 10 / 12	A partir du lundi 25 décembre 2017 jusqu'au mardi 2 janvier 2018
15979	Entreprise Folghera & Belay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint-Vincent	sur 12 m au droit des n° 9 / 10	A partir du lundi 25 décembre 2017 jusqu'au lundi 1 janvier 2018

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
15980	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit des fouilles par un balisage et des passerelles piétonnes	Quai Arloing	trottoir Ouest, entre le n° 25 et n° 34	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au mercredi 31 janvier 2018
			la circulation des véhicules autorisés sera interrompue à l'intérieur sur site propre Bus en fonction de l'avancée du chantier		sens Nord/Sud, entre le n° 25 et n° 34	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté Ouest, entre le n° 25 et n° 34	
15981	Entreprise Bottazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de décorations lumineuses sur les filins de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite au droit des interventions de 9h à 16h et de 19h à 7h	Rue Auguste Comte		A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018
			suivant les besoins de l'entreprise et au fur et à mesure de l'avancement des travaux, l'usage du camion nacelle Bottazzi sera autorisée de 9h à 16h et de 19h à 7h	Rue de la Charité		
				Rue Victor Hugo		
				Rue de la Charité		
15982	Entreprise Bottazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un camion nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Antoine Vollon	sur 10 m, au droit du n° 7	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018
15983	Entreprise Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms SFR	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Martinière	sur 10 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms situé au droit du n° 33	A partir du mardi 26 décembre 2017, 22h, jusqu'au mercredi 27 décembre 2017, 5h
15984	Entreprise Blanc Gilbert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Chartreux	sur 4 m au droit du n° 13	A partir du mercredi 27 décembre 2017 jusqu'au mercredi 10 janvier 2018
15985	Entreprise Mcl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Terme	sur 10 m sur la zone de desserte situé au droit du n° 8	A partir du vendredi 22 décembre 2017 jusqu'au mardi 26 décembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mercredi 27 décembre 2017 jusqu'au mercredi 10 janvier 2018
15986	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Maréchal Joffre	sur 15 m, au droit du n° 4	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
15987	Entreprise MPE Création Bois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Montebello	trottoir pair, sur 20 m à l'Ouest du cours de la Liberté	Le lundi 8 janvier 2018, de 7h30 à 16h30
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Mortier et le cours de la Liberté	
			la circulation des véhicules sera interdite		côté pair, sur 20 m entre la rue Mortier et le cours de la Liberté	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Mortier	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «Stop»			
15988	Entreprise Proef France Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Charité	sur 20 m au droit du n° 31	Le lundi 8 janvier 2018, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 31	
15989	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux urgents sur fuite d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Brest	sur 20 m, au droit de la rue Dubois	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au mardi 9 janvier 2018, de 7h30 à 16h30
le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir Bus						
15990	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux urgents de fuite d'eau potable	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Dubois	entre la rue du Président Edouard Herriot et la rue de Brest	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au mardi 9 janvier 2018, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Brest	côté impair, entre le n° 15 et la rue Dubois	
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité «Stop»	Rue Dubois	au débouché sur la rue du Président Edouard Herriot	
15991	Entreprise Bonnefond Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Boeuf	sur 5 m au droit du n° 32	Le jeudi 28 décembre 2017, de 7h à 18h
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés		pour accéder au n° 32	
15992	Entreprise Keolis pour le compte de Sytral	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un arrêt de bus provisoire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue du Doyenne	au droit du n° 2	A partir du lundi 1 janvier 2018 jusqu'au jeudi 31 mai 2018
				Place de Fourvière	voie Sud, côté Sud, sur 30 m au droit du n° 3	
					sur 20 m, au droit de la façade du n° 2	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
15993	Entreprise Abi Travaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	sur 5 m , au droit de l'immeuble situé au n° 67	A partir du mercredi 3 janvier 2018 jusqu'au mardi 16 janvier 2018
15994	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place des Terreaux		A partir du mardi 2 janvier 2018 jusqu'au vendredi 5 janvier 2018, de 21h à 5h
				Rue Terraille		
				Rue Saint-Polycarpe		
				Rue Romarin		
				Rue des Capucins		
				Rue d'Oran		
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue d'Alsace Lorraine		
				Place Croix-Paquet		
15995	Entreprise Tecmobat Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Casimir Perier	côté pair, sur 10 m au droit du n° 20	A partir du lundi 8 janvier 2018 jusqu'au lundi 22 janvier 2018
15996	Entreprise Colas Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	au carrefour avec la rue de Bonnel, au droit de la voie Taxi	A partir du mercredi 10 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018
15997	Entreprise Bouygues Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de démontage de base de vie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Viala	sur 70 m, au Nord de l'avenue Esquirol	A partir du jeudi 11 janvier 2018 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, y compris le stationnement sur le trottoir, sur 50 m au Nord de l'avenue Esquirol	
15998	Entreprise Colas Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bourde	sur 60 m, au droit du n° 3	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au vendredi 19 janvier 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 60 m au droit du n° 3	
15999	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plat	côté pair, sur 10 m au droit du n° 28	Le mardi 9 janvier 2018, de 7h30 à 17h
16000	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages archéologiques	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Saint-Nizier	au droit de l'église Saint-Nizier	A partir du mardi 9 janvier 2018 jusqu'au vendredi 19 janvier 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir		sur le terre plein centrale, au droit de l'église Saint-Nizier	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
16001	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules sera interdite l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue Saint-Jean		A partir du mardi 2 janvier 2018 jusqu'au vendredi 5 janvier 2018, de 21h à 5h
16002	Entreprise Bergues Frères Plomberie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier et une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Henri Gorjus	sur 13 m au droit de l'immeuble situé au n° 8	A partir du mercredi 3 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018
16003	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Récamier	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 31	A partir du mercredi 3 janvier 2018 jusqu'au vendredi 5 janvier 2018, de 8h à 17h
16004	Entreprise Somai	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble pour la mise en sécurité des façades	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Carnot	sur 15 m, au droit du n° 15 (sur l'aire de livraison)	A partir du mardi 9 janvier 2018 jusqu'au mercredi 10 janvier 2018
16005	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SPL Part Dieu	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Servient	en sortie du tunnel Brotteaux/Servient, sous la trémie du centre commercial de la Part Dieu	A partir du mercredi 10 janvier 2018 jusqu'au mercredi 17 janvier 2018, de 8h30 à 16h
16006	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Eugénie	côté pair, sur 15 m au droit du n° 24	A partir du mercredi 10 janvier 2018 jusqu'au samedi 20 janvier 2018, de 7h30 à 16h30
16007	Entreprise Cegelec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sous la voute Ouest de Perrache	la circulation des véhicules sera interdite	Centre d'Echange Perrache	voute Ouest	Les jeudi 11 janvier 2018 et lundi 15 janvier 2018, de 9h à 16h
16008	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF sous le Lyvia:201716010	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Crépet	au droit du n° 14	A partir du vendredi 12 janvier 2018 jusqu'au jeudi 25 janvier 2018, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 14	A partir du vendredi 12 janvier 2018 jusqu'au jeudi 25 janvier 2018
16009	Entreprise Fondaconseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage dans copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Curie	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 4	A partir du jeudi 4 janvier 2018 jusqu'au mardi 9 janvier 2018
16010	Entreprise Bjtec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Janin	sur 10 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 8	A partir du mardi 2 janvier 2018 jusqu'au jeudi 1 février 2018

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
16011	Entreprise Pierre Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Angile	sur 12 m au droit du n° 4	A partir du mardi 2 janvier 2018 jusqu'au lundi 2 avril 2018
16012	Entreprise Nge/ Guintoli/ Gts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Tunnel Brotteaux Servient		A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au vendredi 16 mars 2018
16013	Entreprise Nge/ Guintoli/Gts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Servient	chaussée Sud, entre le boulevard Marius Vivier Merle et la trémie du centre commercial, la circulation sera déviée sur la chaussée Nord	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au vendredi 16 mars 2018
16014	Entreprise Axi-mum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Denuzière		A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au samedi 17 février 2018
				Rue Duhamel		
				Rue Dugas Mont-bel		
				Cours de Verdun Recamier		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Jussieu		
				Rue Dugas Mont-bel		
				Rue de Jussieu		
				Rue Denuzière		
				Rue Duhamel		
				Cours de Verdun Recamier		
16015	Association Lou Rugby	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un match de Rugby	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police (sauf TCL 13h)	Allée Pierre de Coubertin	entre la rue du Vercors et la rue Jean Bouin	A partir du dimanche 31 décembre 2017, 8h, jusqu'au lundi 1 janvier 2018, 1h
				Rue Jean Pierre Chevrot		
				Rue Jean Bouin		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	au Sud de l'avenue Tony Garnier	
				Rue Jean Bouin	au Sud de l'allée Pierre de Coubertin	
				Avenue Jean Jaurès	entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin	
				Rue Marcel Mérieux	côté Est, sur 15 m au Nord de l'avenue Tony Garnier, côté Ouest, sur 15 m au droit du n° 254 et côté Est, sur 20 m au Sud du Nikasi (sauf pour les commerces ambulants)	
			Allée Pierre de Coubertin	des deux côtés de la rue du Vercors et la rue Jean Bouin		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
16016	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Georges Pompidou	entre le pont SNCF et le boulevard Marius Vivier Merle	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
16017	Entreprise Gantelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon/ ouvrages d'art	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Docteur Gailleton	dans les deux sens, sur 40 m au droit du pont Gallièni	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au lundi 5 février 2018, de 9h à 16h
					sur 40 m, au droit du pont Gallièni	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au lundi 5 février 2018, de 22h à 6h
16018	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Feuillat	sur 30 m, au droit du n° 20	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 20	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018, de 7h30 à 16h30
16019	Entreprises Razel Bec/Sols/ Mgb Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SPL Confluence	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Denuzière	entre la rue Bichat et le cours Bayard	A partir du lundi 15 janvier 2018 jusqu'au vendredi 6 avril 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Bichat et le cours Bayard	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 50 m au droit de la place Camille Georges	
16020	Entreprise Lecornu Nelly	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours d'Herbouville	sur 20 m au droit du n° 18	Le jeudi 28 décembre 2017, de 8h à 19h
Registre de l'année 2017						
l'Original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation Temporaire de l'Espace Public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - les jours ouvrables aux heures d'ouverture						
<i>Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.</i>						
<i>Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.</i>						

Délégation Générale aux Ressources humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Valente	Alexis	Adjoint technique ppal 2ème classe	Contractuel	1/9/2017	Education	Avenant
Burdillat	Patrick	Ingenieur	Stagiaire détaché	1/1/18	Sécurité prévention	Détachement / stage
Nourry	Marjolaine	Adjoint administratif	Stagiaire	1/12/2017	Mairie du 8ème	Nomination stagiaire
Giraud	Maxence	Adjoint technique	Stagiaire	11/12/2017	Regulation urbaine	Nomination stagiaire
Rochet	Julien	Adjoint technique	Stagiaire	11/12/2017	Regulation urbaine	Nomination stagiaire
Fournari	Sandrine	Auxiliaire de puériculture	Stagiaire	1/6/2017	Enfance	Nomination stagiaire
Colombat	Tatiana	Adjoint technique	Stagiaire	1/11/2017	Enfance	Nomination stagiaire

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Bensadi	Amanda	Adjoint administratif	Contractuel	27/11/2017	Mairie du 8ème	Recrutement complement temps partiel
Ennouri	Sarah	Agent administratif	Contractuel	1//10/2017	Mairie du 1er	Recrutement complement temps partiel
Ennouri	Sarah	Adjoint administratif	Contractuel	1/11/2017	Mairie du 1er	Recrutement complement temps partiel
Fernandez	Sandy	Adjoint administratif	Contractuel	23/10/2017	Mairie du 9ème	Recrutement complement temps partiel
Monpofrit	Estelle lea marie	Adjoint administratif	Contractuel	29/10/2017	Mairie du 3ème	Recrutement complement temps partiel
Pernot	Cecile	Adjoint administratif	Contractuel	1/7/2017	Mairie du 6ème	Recrutement complement temps partiel
Tirard Collet	Amandine	Adjoint administratif	Contractuel	1/7/2017	Mairie du 6ème	Recrutement complement temps partiel
Tirard Collet	Amandine	Agent administratif	Contractuel	1/10/2017	Mairie du 6ème	Recrutement complement temps partiel
Cometti	Alexia	Adjoint technique	Contractuel	1/9/2017	Education	Recrutement complement temps partiel
Jean Baptiste	Marie	Atsem principal de 2ème classe	Contractuel	1/9/2017	Education	Recrutement complement temps partiel
Othmani	Fatima	Adjoint administratif	Non titulaire	7/12/2017	Amenagement urbain	Recrutement complement temps partiel
Villard	Ludovic	Assistant de conservation	Contractuel	1/7/2017	Bibliothèque	Recrutement complement temps partiel
Loukili	Hanane	Adjoint technique	Contractuel	21/10/2017	Education	Recrutement complement temps partiel
Noël	Frederic	Chef de service	Titulaire	1/12/2017	Police municipale	Recrutement mutation
Ait Maten	Sabrina	Adjoint administratif	Contractuel	10/11/2017	Mairie du 1er	Recrutement remplaçant
Ait Maten	Sabrina	Adjoint administratif	Contractuel	18/11/2017	Mairie du 1er	Recrutement remplaçant
Alkoum	Assia	Adjoint administratif	Contractuel	13/11/2017	Mairie du 7ème	Recrutement remplaçant
Benazout	Mohamed	Adjoint administratif	Contractuel	1/5/2017	Cimetière	Recrutement remplaçant
Bakoura	Linda	Adjoint administratif	Contractuel	25/3/2017	Mairie du 9ème	Recrutement remplaçant
Benazout	Mohamed	Adjoint technique	Contractuel	1/11/2017	Cimetière	Recrutement remplaçant
Bertholon	Virginie	Adjoint administratif	Contractuel	25/10/2017	Mairie du 1er	Recrutement remplaçant
Domergue	Claire	Adjoint administratif	Contractuel	29/7/2017	Mairie du 4ème	Recrutement remplaçant
Fernandes	Veronica	Adjoint administratif	Contractuel	1/7/2017	Mairie du 2ème	Recrutement remplaçant
Gudet	Amandine	Adjoint administratif	Contractuel	1/9/2017	Mairie du 2ème	Recrutement remplaçant
Kecili	Sigrid	Adjoint administratif	Contractuel	31/10/2017	Ma5	Recrutement remplaçant
Lagrange	Minouche	Adjoint administraif	Contractuel	2/5/2017	Mairie du 2ème	Recrutement remplaçant
Lahmici	Mohammed	Adjoint technique	Contractuel	1/11/2017	Cimetière	Recrutement remplaçant
Magane	Fatima	Infirmière	Contractuel	1/11/2017	Ecologie urbaine	Recrutement remplaçant
Magane	Fatima	Adjoint administratif	Contractuel	1/12/2017	Ecologie urbaine	Recrutement remplaçant
Melaim	Abdelwahad	Adjoint technique	Contractuel	7/10/2017	Mairie du 4ème	Recrutement remplaçant
Melaim	Abdelwahad	Adjoint technique	Contractuel	7/10/2017	Mairie du 4ème	Recrutement remplaçant
Perrillat Charlaz	Lucile Marie	Adjoint administratif	Contractuel	1/12/2017	Mairie du 3ème	Recrutement remplaçant
Vercher	Morgane	Adjoint administratif	Contractuel	1/12/2017	Mairie du 8ème	Recrutement remplaçant
Verin	Élodie	Adjoint administratif	Contractuel	1/11/2017	Mairie du 1er	Recrutement remplaçant
Lefebvre	Simon Pierre	Chef de projet	Contractuel	3/10/2017	Constuction	Recrutement remplaçant
Da rocha	Anais	Atsem ppal 2ème classe	Contractuel	15/11/2017	Education	Recrutement remplaçant
Khemiri	Radhia	Adjoint technique	Contractuel	1/1/18	Education	Recrutement remplaçant
Ould djabbala	Assia	Adjoint technique	Contractuel	8/12/2017	Direction immobilier	Recrutement remplaçant
Sirieix	Maelle	Assistant de conservation	Contractuel	1/11/2017	Bibliothèque	Recrutement remplaçant
Akola	Gregory	Adjoint technique	Stagiaire	1/10/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Bienvenu	Romain	Adjoint technique	Contractuel	1/12/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Bouchard	Ashley	Adjoint technique	Contractuel	7/11/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Bouchard	Ashley	Adjoint technique	Contractuel	8/10/2017	Sports	Recrutement remplaçant

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Brottier	Olivier	Adjoint technique	Contractuel	18/11/09	Sports	Recrutement remplaçant
El tahriri	Yoann	Adjoint technique	Contractuel	12/12/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Fofana	Adams	Adjoint technique	Contractuel	6/12/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Gillet	Samuel	Adjoint technique	Contractuel	20/11/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Gillet	Samuel	Adjoint technique	Contractuel	22/11/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Gillet	Samuel	Adjoint technique	Contractuel	2/12/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Ham-mouche	Farid	Adjoint technique	Contractuel	6/12/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Missaoui	Isane	Adjoint technique	Contractuel	1/12/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Ould-ameur	Issam	Adjoint technique	Contractuel	4/12/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Saingery	Fabien	Adjoint technique principal 2ème classe	Non titulaire	1/6/2017	Maison de la danse	Recrutement remplaçant
Saingery	Fabien	Adjoint technique principal 2ème classe	Non titulaire	1/9/2017	Maison de la danse	Recrutement remplaçant
Saingery	Fabien	Adjoint technique principal 2ème classe	Non titulaire	1/10/2017	Maison de la danse	Recrutement remplaçant
Saingery	Fabien	Adjoint technique principal 2ème classe	Non titulaire	1/11/2017	Maison de la danse	Recrutement remplaçant
Brottier	Olivier	Adjoint technique	Contractuel	2/11/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Rachedi	Mohamed	Adjoint technique	Contractuel	8/11/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Medjdoub	Yakouta	Assistant de conservation	Contractuel	8/12/2017	Bibliothèque	Recrutement remplaçant
Demeautis	Lea	Adjoint du patrimoine	Contractuel	16/12/2017	Bibliothèque	Recrutement remplaçant
Solvery	Johanna	Animateur	Contractuel	14/11/2017	Bibliothèque	Recrutement remplaçant
Tabellout	Brahim	Adjoint technique	Contractuel	1/10/2017	Bibliothèque	Recrutement remplaçant
Tabellout	Brahim	Adjoint technique	Contractuel	1/12/2017	Bibliothèque	Recrutement remplaçant
Benabbou	Samir	Adjoint technique	Contractuel	26/12/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Molina	Damien	Adjoint technique	Contractuel	20/11/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Brahim	Donia	Adjoint technique	Contractuel	23/12/2017	Education	Recrutement remplaçant
Bideault-vinatier	Linda	Rédacteur	Contractuel	1/1/18	Education	Recrutement remplaçant
Macia	Florence	Adjoint technique	Titulaire	1/12/2017	Education	Réintégration
Chebira	Safaa	Adjoint technique	Contractuel	4/1/18	Education	Recrutement remplaçant
Debech	Jamel	Adjoint technique	Stagiaire	1/1/2017	Sports	Arrêté rectificatif
Fadel	Hanane	Adjoint technique	Stagiaire	8/3/2017	Sports	Arrêté rectificatif
Danielyan	Stella	Adjoint technique	Stagiaire	1/9/2017	Education	Arrêté rectificatif
Flitti	Djamila	Adjoint technique 2ème classe	Titulaire	1/10/16	Education	Arrêté rectificatif
Glaster	Jayananda	Adjoint technique	Stagiaire	1/9/2017	Education	Arrêté rectificatif
Hamdi	Safaa	Atsem principal 2ème classe	Stagiaire	1/9/2017	Education	Arrêté rectificatif
Sapey triomphe	Solene	Atsem principal 2ème classe	Stagiaire	1/9/2017	Education	Arrêté rectificatif
Sevagamy	Yolande	Atsem principal de 2ème classe	Stagiaire	1/9/2017	Education	Arrêté rectificatif
Larose	Eric	Attaché	Titulaire	9/5/2017	Enfance	Arrête rectificatif
Benma-hammed	Brahim	Adjoint technique	Stagiaire	26/12/2017	Sports	Arrêté rectificatif
Bouزيد	Amel	Adjoint technique	Stagiaire	1/9/2017	Education	Arrêté rectificatif
Ferchiche	Nadia	Atsem principal de 2ème classe	Stagiaire	1/9/2017	Education	Arrêté rectificatif

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Sassi	Farid	Adjoint technique	Stagiaire	1/12/2017	Délégation logistique garage et festivité	Nomination stagiaire catégorie C
Valloire	Benjamin	Adjoint technique	Stagiaire	1/12/2017	Délégation logistique garage et festivité	Nomination stagiaire catégorie C
Clement	Claire	Ingenieur	Stagiaire	1/10/2017	Direction gestion technique des bâtiments	Détachement pour stage interne Ville de Lyon/CCAS
Mela	Yannis	Adjoint technique princ. 2E	Contractuel	1/12/2017	Sports	Contrat de recrutement
Fernandez	Annie	Redacteur principal 1ère classe	Titulaire	1/12/2017	Emploi et compétences	Détachement changement filière
Bandrou	Isabelle	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Titulaire	1/12/2017	Emploi et compétences	Détachement suite à inaptitude physique
Delamon	Yvette	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Titulaire	1/1/18	Amenagement urbain	Integration directe
Viricel	Marie christine	Redacteur	Titulaire	1/11/2017	Mairie du 9ème	Integration directe
Jammet	Christine	Animateur	Titulaire	10/6/2017	Education	Intégration suite à détachement
Dahmani	Nebia	Atsem principal de 2ème classe	Titulaire	1/2/2017	Education	Intégration suite à détachement
Rouet	Catherine	Assistant de conservation	Titulaire	16/9/2017	Bibliothèque	Intégration suite à détachement
Sediri	Habiba	Atsem principal de 2ème classe	Titulaire	1/9/2017	Education	Recrutement par voie de détachement

Délégation Générale aux Ressources Humaines - Avancements de grade (Direction de l'administration des Personnels – Service Carrières)

Cadre de santé de 1ère classe

Mme Basset Fabienne, Enfance, cadre de santé de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade de Cadre de santé de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Dizerens Anne-Marie, Enfance, cadre de santé de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade de Cadre de santé de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Peyret-Deconinck Isabelle, Enfance, cadre de santé de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade de Cadre de santé de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Renaudier Laurence, Education, cadre de santé de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade de Cadre de santé de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Puéricultrice hors classe

Mme Reynard-Duchenaud Sophie, Enfance, Puéricultrice de classe supérieure, titulaire, avance sur le grade de Puéricultrice hors classe à compter du 1er janvier 2017.

Puéricultrice de classe supérieure

Mme Levoir Bénédicte, Enfance, Puéricultrice de classe normale, titulaire, avance sur le grade de Puéricultrice de classe supérieure à compter du 19 mars 2017.

Infirmière en soins généraux de classe supérieure

Mme Bak Aurelie, Enfance, Infirmier en soins généraux classe normale, titulaire, avance sur le grade d'infirmier en soins généraux classe supérieure à compter du 1er janvier 2017.

Mme Mollieux Aurelie, Enfance, Infirmier en soins généraux classe normale, titulaire, avance sur le grade d'infirmier en soins généraux classe supérieure à compter du 15 janvier 2017.

Mme Berte Isabelle, Education, Infirmier en soins généraux classe normale, titulaire, avance sur le grade d'infirmier en soins généraux classe supérieure à compter du 1er avril 2017.

Mme Gay Caroline, Anne, Education, Infirmier en soins généraux classe normale, titulaire, avance sur le grade d'infirmier en soins généraux classe supérieure à compter du 1er avril 2017.

Infirmier en soins généraux hors classe

Mme Barthlen Isabelle, Enfance, d'infirmière en soins généraux classe supérieure, titulaire, avance sur le grade infirmière en soins généraux hors classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Hadraoui Fethi, Enfance, d'infirmier en soins généraux classe supérieure, titulaire, avance sur le grade infirmier en soins généraux hors classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Joly Isabelle, Education, d'infirmière en soins généraux classe supérieure, titulaire, avance sur le grade infirmière en soins généraux hors classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Roche Monique, Education, d'infirmière en soins généraux classe supérieure, titulaire, avance sur le grade infirmière en soins généraux hors classe à compter du 1er janvier 2017.

Chef de Service de Police municipal principal de 2ème classe

Mme Contamin Frédérique, Régulation urbaine, Chef de service de police municipale, titulaire, avance sur le grade de Chef de service de police municipale principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Gonzales Louis, Police municipale, Chef de service de police municipale, titulaire, avance sur le grade de Chef de service de police municipale principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Tenza Sébastien, Police municipale, Chef de service de police municipale, titulaire, avance sur le grade de Chef de service de police municipale principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Berlioz Alexis, Police municipale, Chef de service de police municipale, titulaire, avance sur le grade de Chef de service de police municipale principal de 2ème classe à compter du 1er février 2017.

M. Lardet Jean-Pierre, Police municipale, Chef de service de police municipale, titulaire, avance sur le grade de Chef de service de police municipale principal de 2ème classe à compter du 1er février 2017.

M. Thiery Yvan, Police municipale, Chef de service de police municipale, titulaire, avance sur le grade de Chef de service de police municipale principal de 2ème classe à compter du 1er février 2017.

Assistant de conservation principal de 2ème classe

Mme Colaneri Frédérique, Musée des Beaux-arts, Assistante de conservation, titulaire, avance sur le grade d'assistante de conservation principale de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Faye Marie-Pierre, Bibliothèque municipale, Assistante de conservation, titulaire, avance sur le grade d'assistante de conservation principale de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Guenon Marylène, Bibliothèque municipale, Assistante de conservation, titulaire, avance sur le grade d'assistante de conservation principale de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Louiche Jérôme, Bibliothèque municipale, Assistant de conservation, titulaire, avance sur le grade d'assistant de conservation principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Maugan Michel, Bibliothèque municipale, Assistant de conservation, titulaire, avance sur le grade d'assistant de conservation principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Teillard Aurélie, Bibliothèque municipale, Assistante de conservation, titulaire, avance sur le grade d'assistante de conservation principale de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Weiss Philippe, Musée de l'Imprimerie, Assistant de conservation, titulaire, avance sur le grade d'assistant de conservation principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Amoros Elisabeth, Bibliothèque municipale, Assistante de conservation, titulaire, avance sur le grade d'assistante de conservation principale de 2ème classe à compter du 1er mars 2017.

M. Bleux Franck, Bibliothèque municipale, Assistant de conservation, titulaire, avance sur le grade d'assistant de conservation principal de 2ème classe à compter du 1er mai 2017.

Mme Dufour Agnès, Bibliothèque municipale, Assistante de conservation, titulaire, avance sur le grade d'assistante de conservation principale de 2ème classe à compter du 1er mai 2017.

Mme Gagnaire Catherine, Bibliothèque municipale, Assistante de conservation, titulaire, avance sur le grade d'assistante de conservation principale de 2ème classe à compter du 1er mai 2017.

Mme Garcia Pedrosa Christine, Musée d'Art contemporain, Assistante de conservation, titulaire, avance sur le grade d'assistante de conservation principale de 2ème classe à compter du 1er août 2017.

Assistant de Conservation principal de 1ère classe

Mme Sabrina, Bibliothèque municipale, Assistante de conservation principale de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'assistante de conservation principale de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Jennifer, Musée Gadagne, Assistante de conservation principale de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'assistante de conservation principale de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Damien, Bibliothèque municipale, Assistant de conservation principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'assistant de conservation principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Marie-Claire, Bibliothèque municipale, Assistante de conservation principale de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'assistante de conservation principale de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Gabrielle, Bibliothèque municipale, Assistante de conservation principale de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'assistante de conservation principale de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Marylin, Musée des Beaux-arts, Assistante de conservation principale de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'assistante de conservation principale de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Aurélie, Bibliothèque municipale, Assistante de conservation principale de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'assistante de conservation principale de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Estelle, Musée d'Art contemporain, Assistante de conservation principale de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'assistante de conservation principale de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Marie-Anne, Bibliothèque municipale, Assistante de conservation principale de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'assistante de conservation principale de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Davy Nathalie, Bibliothèque municipale, Assistante de conservation principale de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'assistante de conservation principale de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Dupuis Myriam, Musée de l'Imprimerie, Assistante de conservation principale de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'assistante de conservation principale de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Dutartre Marie, Bibliothèque municipale, Assistante de conservation principale de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'assistante de conservation principale de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Dutruc Lionel, Bibliothèque municipale, Assistant de conservation principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'assistant de conservation principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Elvira Christine, Bibliothèque municipale, Assistante de conservation principale de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'assistante

de conservation principale de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Fayet Céline, Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, Assistante de conservation principale de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'assistante de conservation principale de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Forest André, Bibliothèque municipale, Assistant de conservation principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'assistant de conservation principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Gerard Elodie, Bibliothèque municipale, Assistante de conservation principale de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'assistante de conservation principale de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Graine Mohamed, Bibliothèque municipale, Assistant de conservation principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'assistant de conservation principale de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Laurent Sylvie, Bibliothèque municipale, Assistante de conservation principale de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'assistante de conservation principale de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Laval Anne, Bibliothèque municipale, Assistante de conservation principale de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'assistante de conservation principale de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Massa Laurence Yamina, Bibliothèque municipale, Assistante de conservation principale de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'assistante de conservation principale de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Minoja Sophie, Bibliothèque municipale, Assistante de conservation principale de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'assistante de conservation principale de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Moret Claire, Musée des Beaux-arts, Assistante de conservation principale de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'assistante de conservation principale de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Prieux Magali, Bibliothèque municipale, Assistante de conservation principale de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'assistante de conservation principale de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Roy Agnès, Bibliothèque municipale, Assistante de conservation principale de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'assistante de conservation principale de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Tardy Géraldine, Musée de l'Imprimerie, Assistante de conservation principale de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'assistante de conservation principale de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Vialle Hélène, Bibliothèque municipale, Assistante de conservation principale de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'assistante de conservation principale de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Vicente Emmanuelle, Bibliothèque municipale, Assistante de conservation principale de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'assistante de conservation principale de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Aquilina Catherine, Bibliothèque municipale, Assistante de conservation principale de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'assistante de conservation principale de 1ère classe à compter du 17 janvier 2017.

Mme Kabakdjian Julia, Bibliothèque municipale, Assistante de conservation principale de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'assistante de conservation principale de 1ère classe à compter du 4 février 2017.

Mme Seldran Coralie, Bibliothèque municipale, Assistante de conservation principale de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'assistante de conservation principale de 1ère classe à compter du 8 février 2017.

M. Saugere Benoit, Bibliothèque municipale, Assistant de conservation principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'assistant de conservation principal de 1ère classe à compter du 10 mai 2017.

Mme Bernigaud Florence, Archives municipales, Assistante de conservation principale de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'assistante de conservation principale de 1ère classe à compter du 1er juin 2017.

M. Botteron Anthony, Bibliothèque municipale, Assistant de conservation principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'assistant de conservation principal de 1ère classe à compter du 18 août 2017.

M. Lebel Pierre-Antoine, Musée de l'Imprimerie, Assistant de conservation principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'assistant de conservation principal de 1ère classe à compter du 1er octobre 2017.

Mme Ribiollet Fabienne, Bibliothèque municipale, Assistante de conservation principale de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade d'assistante de conservation principale de 1ère classe à compter du 1er octobre 2017.

Rédacteur principal de 2ème classe

Mme Aru Marie-Christine, Musée Automobile Henri Malartre, Rédactrice, titulaire, avance sur le grade de rédactrice principale 2ème classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Brochand Evelyne, Finances, Rédactrice, titulaire, avance sur le grade de rédactrice principale 2ème classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Chaize Catherine, Hors effectifs, Rédactrice, titulaire, avance sur le grade de rédactrice principale 2ème classe à compter du 1er janvier 2017.

M. De Sousa Fernando Antonio, Secrétariat général DGSPS, Rédacteur, titulaire, avance sur le grade de rédacteur principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Eyraud Marie Elisabeth, Mairie du 4e arrondissement, Rédactrice, titulaire, avance sur le grade de rédactrice principale 2ème classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Georges Julia, Affaires culturelles, Rédactrice, titulaire, avance sur le grade de rédactrice principale 2ème classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Lacour Karine, Bibliothèque municipale, Rédactrice, titulaire, avance sur le grade de rédactrice principale 2ème classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Lepine Elise-Marie, Commande publique, Rédactrice, titulaire, avance sur le grade de rédactrice principale 2ème classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Marano Gaele, Construction, Rédactrice, titulaire, avance sur le grade de rédactrice principale 2ème classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Masala Pier-Anne, Aménagement urbain, Rédactrice, titulaire, avance sur le grade de rédactrice principale 2ème classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Pietriga Sylvie, Administration du personnel, Rédactrice, titulaire, avance sur le grade de rédactrice principale 2ème classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Pounia Vierry, Administration du personnel, Rédacteur, titulaire, avance sur le grade de rédacteur principal 2ème classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Serra Florence, Bureau du cabinet, Rédactrice, titulaire, avance sur le grade de rédactrice principale 2ème classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Vincent Rabiaa, Hors effectifs, Rédactrice, titulaire, avance sur le grade de rédactrice principale 2ème classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Mostefaoui Samia, Administration du personnel, Rédactrice, titulaire, avance sur le grade de rédactrice principale 2ème classe à compter du 16 février 2017.

M. Rubod Franck, Mairie du 1er arrondissement, Rédacteur, titulaire, avance sur le grade de rédacteur principal 2ème classe à compter du 31 août 2017.

Rédacteur principal de 1ère classe

Mme Alberola Catherine, Logistique garage et festivités, Rédactrice principale de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade de rédactrice principale de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Beauce Marie-Anne, Education, Rédactrice principale de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade de rédactrice principale de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Boizard Florence, Education, Rédactrice principale de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade de rédactrice principale de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Botalla Maud, Bibliothèque municipale, Rédactrice principale de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade de rédactrice principale de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Coiro Anne-France, Mairie du 4e arrondissement, Rédactrice principale 2ème classe, titulaire, avance sur le grade de rédactrice principale de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Doucerain-Thiebaud Violaine, Musée des Beaux-arts, Rédactrice principale de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade de rédactrice principale de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Gagnaire Patrick, Mairie du 2e arrondissement, Rédacteur principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade de rédacteur principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Haremza Florence, Mairie du 9e arrondissement, Rédactrice principale de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade de rédactrice principale de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Hilaire Olivier, Emploi et compétences, Rédacteur principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade de rédacteur principal 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Nuti Fabien, Espaces verts, Rédacteur principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade de rédacteur principal 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Pic Pascale, Musée Gadagne, Rédactrice principale 2ème classe, titulaire, avance sur le grade de rédactrice principale 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Pigeon Marjorie, Théâtre des Célestins, Rédactrice principale 2ème classe, titulaire, avance sur le grade de rédactrice principale 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Pinheiro Astrid, Mairie du 5e arrondissement, Rédactrice principale 2ème classe, titulaire, avance sur le grade de rédactrice principale 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Plessard Elisa, Emploi et compétences, Rédactrice principale 2ème classe, titulaire, avance sur le grade de rédactrice principale 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Ribeiro Bernadette, Education, Rédactrice principale 2ème classe, titulaire, avance sur le grade de rédactrice principale 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Tobni Nadia, Enfance, Rédactrice principale 2ème classe, titulaire, avance sur le grade de rédactrice principale 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

M. Valera Stéphane, Finances, Rédacteur principal de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade de rédacteur principal 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Vallet Lise, Administration du personnel, Rédactrice principale 2ème classe, titulaire, avance sur le grade de rédactrice principale 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Suos Herna, Affaires culturelles, Rédactrice principale 2ème classe, titulaire, avance sur le grade de rédactrice principale 1ère classe à compter du 1er septembre 2017.

Mme Anselme Emilie, Immobilier travaux sécurité juridique, Rédactrice principale 2ème classe, titulaire, avance sur le grade de rédactrice principale 1ère classe à compter du 11 septembre 2017.

Assistant Socio-Educatif principal

Mme Salanon Géraldine, Education, Assistante socio-éducative, titulaire, avance sur le grade d'assistante socio-éducative principale à compter du 1er janvier 2017.

Délégation Générale aux Ressources Humaines - Tableau d'avancement (Direction de l'administration des Personnels – Service Carrières)

Psychologue hors classe

Est proposée au tableau d'avancement sur le grade de psychologue hors classe, au titre de l'année 2017, l'agente dont le nom suit :
Mauries Emmanuelle.

Educateur des activités physiques et sportives principal de 2ème classe

Sont inscrits sur le grade d'Educateur des activités physiques et sportives principal de 2ème classe, au titre de l'année 2017, les agents dont les noms suivent :

Coutant Véronique, Gagliano Arnaud, Gigaret Franck, Gleynat Guillaume, Rioufreyt Aurélie, Lecornu Nelly.

Educateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe

Sont inscrits sur le grade d'Educateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe, au titre de l'année 2017, les agents dont les noms suivent :

Bouzit Zouhir, Hanras Estelle, Moirous Eric, Monnier Romain, Rigaud Estelle, Bensimon Eric.

Educateur principal de jeunes enfants

Sont inscrits au tableau d'avancement sur le grade d'éducateur principal de jeunes enfants, au titre de l'année 2017, les agents dont les noms suivent :

Brancion Claire, Devers Julie, Garnier Carole, Mangeas Sabine, Pedowska Séverine, Mennessier Christel, Minaire Elise, Raffin Sylvie, Gene Danielle.

Agent de maîtrise principal

Sont inscrits au tableau d'avancement sur le grade d'agent de maîtrise principal, au titre de l'année 2017, les agents dont les noms suivent :

Basset Sébastien, Boyer Marc, David Christophe, Dietrich Frédéric, Djelloud Abdelhamid, Stainmesse Philippe, Tissot Pierrick, Voto Lazare Louis Antoine.

Adjoint d'animation principal de 2ème classe

Sont inscrits au tableau d'avancement sur le grade d'Adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe, au titre de l'année 2017, les agents dont les noms suivent :

Gran Emmanuelle, Jambon Caroline, Mejdi Cinda.

Adjoint d'animation principal de 1ère classe

Sont inscrits au tableau d'avancement sur le grade d'Adjoint d'animation territorial principal de 1ère classe, au titre de l'année 2017, les agents dont les noms suivent :

Beluze-Coupez Christine, Boumertit Imeyn.

Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe

Sont inscrits au tableau d'avancement sur le grade d'Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, au titre de l'année 2017, les agents dont les noms suivent :

Arnaud Euphrasie, Belkhouja Fatima, Bernard Jacqueline, Bobichon Martine, Boutemine Hacina, Boyer Marie-Noëlle, Cherid Houria, Chopin Gilles, Cohard Magali, Coppe Sabine, Duporge Christiane, Fourquet Nelly, Guillet Sandrine, Heinis Géraldine, Marcende Elise, Massin Jean-Rémi, Parussini Angelo, Passot Hubert, Perrin Pierre, Roche Laurence, Zenatti-Chevalier Nathalie, O'Neill TERENCE, Petit Eric, Royer Pauline.

Brigadier Chef Principal

Sont inscrits au tableau d'avancement sur le grade de Brigadier chef principal, au titre de l'année 2017, les agents dont les noms suivent :

Colombet Julien, Fouade Justin Jean-Michel, Gavioli Xavier, Graidia Abed-Raouf, Juillard Mickael, Lalau Julien, Mollot Julien, Perez Emmanuel, Ribbe Audrey, Ribeyrol Steve, Rocamora Johan, Vagnier Stéphanie, Rebaud Fabien, Vandal Claire, Despres Gérard, Benhaddad Tahar.

Agent social principal de 2ème classe

Sont inscrits au tableau d'avancement sur le grade d'Agent Social Principal de 2ème classe, au titre de l'année 2017, les agents dont les noms suivent :

Brun Edith, Hissoussi Ouarda, Nguyen Véronique, Penalva Catherine, Polsinelli Annie, Teyssier Laurence, Bohas Valérie.

Agent social principal de 1ère classe

Sont inscrits au tableau d'avancement sur le grade d'Agent Social Principal de 1ère classe, au titre de l'année 2017, les agents dont les noms suivent :

Chamoreau Joëlle, Grivel Martine, Jarrier Martine, Lopez Chantal, Martinez Evelyne, Olagnon Marie-Pierre, Rosenthal Elisabeth, Santoni Valérie.

Atsem principal de 1ère classe

Sont inscrits au tableau d'avancement sur le grade d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe, au titre de l'année 2017, les agents dont les noms suivent :

Allard Joséphine, Balandras Nicole, Ballet Isabelle, Barbier Liliane, Barthelemy Bernadette, Bastion Marguerite, Bergier Véronique, Berthet Pascale, Bertin Colas, Beyssat Béatrice, Blanchy Michelle, Blou Yveline, Boisson Véronique, Boiton Evelyne, Boubetra Sylvie, Bouchet Marie-Claude, Bourgeois Marlène, Buan Irène, Buffard Dominique, Cafardy Rose, Casal Marie Irène, Chamakoff Sylvie, Charret Patricia, Chauvy Corinne, Chavanis Lucienne, Ciccina Marie-Ange, Coletta Chantal, Coquard Monique, Cotin Christiane

Cotte Cristelle, Cuzin Véronique, Damant Sylviane, Desbottes Sylvie, Devaux Magali, Di Scala Patricia, Duglat Bernadette, Ecoiffier Florence, El Marini Fatima, Eyraud Sandrine, Faggiano Christine, Fanget Françoise, Faure Cécile, Femmelat Myriam, Fleury Jennifer, Forest Annick, Forner Sylvie, Fournel Nathalie, Francois Anne Marie, Garcia Ghislaine, Gomez Anne Marie, Gonzalez Laurence, Grand Houriane, Grondin Marie Josette, Gros Denise, Gueffaf Nadia, Guevel Annie, Guidelli Rosaline, Guillon Virginie, Guyonnet Nathalie, Hamon Martine, Herel-Barguil Sonia, Jarrousse Nathalie, Kaced Nadira, Lagier Danièle, Laliche Virginie, Lambert Véronique, Lapiere Véronique, Larbi Marie Laure, Large Valérie, Lazaro Catherine, Le Bihan Danielle, Malagola Chantal, Mallet Sylvie, Martinez Christine, Michaud Patricia, Molard Sylvie, Molle Christiane, Mousson Marie Christine, Munos Valérie, Nalza Nadia, Ortiz Corinne, Pagliari Patricia, Patinaud-Gouverneur Sylvie, Perraud Sylvie, Petitjean Monique, Picod Marie Laure, Pitinzano Filomène, Plot Sandrine, Radilof Maria Fernanda, Regal Séverine, Rey Nathalie, Rigaut Christine, Rigoli Martine, Rodriguez Sylvie, Roesch Claire, Rolland Catherine, Rostaing Ana Maria, Saget Jeanne, Sam Monique, Sehous Nativité, Serre Martine, Sigo Djamilia, Simon Françoise, Surrel Danielle, Taboulet Donatienne, Tournon Marie Noël, Valery Berard, Vindry Josiane, Volerin Dominique, Werth Gabrielle.

Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe

Sont inscrits au tableau d'avancement sur le grade d'Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, au titre de l'année 2017, les agentes dont les noms suivent :

Abel Fabienne, Alloin Béatrice, Aymard Nadine Janine, Barbe Isabelle, Bichet Laëtitia, Bichler Florence, Billet Chrystelle, Blondet Nicole, Bouacem Malika, Calvat-Alloatti Nathalie, Campagna Isabelle, Carlini Pascale, Chabanel Nathalie, Charriere Régine, Christin Sylvie, Colotto Catherine, Convert Agnès, Couderc Carole, De Stefano Marie-Christine, Delerue Valérie, Denaeyer Ingrid, Derhy Armelle, Dumaine Ingrid, Ferrara Véronique, Foussadier Florence, Fuzier Geneviève, Gaudre Sandrine, Gaudry Dominique, Giroux Nadine, Greffet Nelly, Henny Christine, Juilly Christelle, Junique Isabelle, Kheniche Florence, Leclercq Marine, Lenoble Chrystelle, Lopez-Ben Dennonue Pascale, Magyar Catherine, Massard Florence, Mauris Claire, Mehu-Cuozzo Anne, Miri Houria, Mo Anne-Marie, Murat Odile, Pascal-Moussellard Laurence, Pichat Murielle, Pinel Annie, Placide Floriane, Pommet-Gerlach Claudia, Rabille Catherine, Rezki Chantal, Thomas Amélie, Tournaire Celine, Trommenschlager Sylvie, Farge Françoise, Limoucin Laurence.

Centre Communal d'Action Sociale - Avancement de grade (Pôle Ressources Humaines)

Rédacteur principal de 1ère classe

Mme Chambost Nelly, Centre communal d'action sociale, Rédactrice principale de 2ème classe, titulaire, avance sur le grade de rédactrice principale de 1ère classe à compter du 1er janvier 2017.

Rédacteur principal de 2ème classe

Mme Bonin Fabienne, Centre communal d'action sociale, Rédactrice, titulaire, avance sur le grade de Rédactrice principale de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Busseau Nathalie, Centre communal d'action sociale, Rédactrice, titulaire, avance sur le grade de Rédactrice principale de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017.

Mme Charbonnier Aurore, Centre communal d'action sociale, Rédactrice, titulaire, avance sur le grade de Rédactrice principale de 2ème classe

à compter du 1er janvier 2017.

Mme De Golmard Nathalie, Centre communal d'action sociale, Rédactrice, titulaire, avance sur le grade de Rédactrice principale de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017.

Assistant socio-éducatif principal

Mme Rezig Soraya, Centre communal d'action sociale, Assistante socio-éducative, titulaire, avance sur le grade d'assistante socio-éducative principale à compter du 1er janvier 2017.

Mme Stelmaszyk Sophie, Centre communal d'action sociale, Assistant socio-éducatif, titulaire, avance sur le grade d'assistante socio-éducative principale à compter du 1er janvier 2017.

Centre Communal d'Action Sociale - Tableaux d'avancement (Pôle Ressources Humaines)

Agent social principal de 2ème classe

Est inscrite au tableau d'avancement sur le grade d'Agent Social Principal de 2ème classe, au titre de l'année 2017, l'agente dont le nom suit :
Hablani Samia

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la Commande Publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Déclarations Préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 11 au 15 décembre 2017

DP 069 385 17 02548 déposée le 11 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 2 place de la Baleine Lyon 5ème Superficie du terrain : 62 m² - Demandeur : M. Braune Jérôme 31 quai Augagneur 69003 Lyon

DP 069 382 17 02549 déposée le 11 décembre 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 34 rue de Condé Lyon 2ème Superficie du terrain : 430 m² - Demandeur : SCI P.A.R. Agnoletto 34 rue de Condé 69002 Lyon - Mandataire : Mme Agnoletto Pascale

DP 069 383 17 02550 déposée le 11 décembre 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 9 rue de l'Est Lyon 3ème Superficie du terrain : 7471 m² - Demandeur : SCI Charles de Foucauld 6 rue Bara 69003 Lyon - Mandataire : M. Cretin Yves

DP 069 383 17 02551 déposée le 11 décembre 2017 - Projet : Ravalement de façades et changement de menuiseries - Terrain : 206 rue Garibaldi Lyon 3ème Superficie du terrain : 412 m² - Demandeur : M. Tolot Jérôme 75 rue de l'Assomption 75016 Paris

DP 069 388 17 02552 déposée le 11 décembre 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 117 rue Bataille Lyon 8ème Superficie du terrain : 1919 m² - Demandeur : SCI Bataille 117 rue Bataille 69008 Lyon - Mandataire : M. Toledano Jules

DP 069 382 17 02553 déposée le 11 décembre 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 1 place Francisque Régaud Lyon 2ème Superficie du terrain : 326 m² - Demandeur : GCDN 1 place Francisque Régaud 69002 Lyon - Mandataire : M. Pélisson Philippe

DP 069 389 17 02554 déposée le 11 décembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 34 rue Pierre Audry Lyon 9ème Superficie du terrain : 11091 m² - Demandeur : Lyon Métropole Habitat 194 rue Duguesclin 69003 Lyon - Mandataire : M. Prade Bertrand

DP 069 382 17 02555 déposée le 12 décembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 rue Président Carnot Lyon 2ème Superficie du terrain : 1667 m² - Demandeur : White Knight C Grolée Carnot 2013 47 b avenue Hoche 75008 Paris - Mandataire : M. Fournage Christophe

DP 069 382 17 02556 déposée le 12 décembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 4 rue Président Carnot Lyon 2ème Superficie du terrain : 447 m² - Demandeur : White Knight C Grolée Carnot 2013 47 b avenue Hoche 75008 Paris - Mandataire : M. Fournage Christophe

DP 069 382 17 02557 déposée le 12 décembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 6 rue Président Carnot Lyon 2ème Superficie du terrain : 736 m² - Demandeur : White Knight C Grolée Carnot 2013 47 b avenue Hoche 75008 PARIS - Mandataire : M. Fournage Christophe

DP 069 382 17 02558 déposée le 12 décembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 8 rue Président Carnot Lyon 2ème Superficie du terrain : 736 m² - Demandeur : White Knight C Grolée Carnot 2013 47 b avenue Hoche 75008 PARIS - Mandataire : M. Fournage Christophe

DP 069 382 17 02559 déposée le 12 décembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 53 place de la République Lyon 2ème Superficie du terrain : 1035 m² - Demandeur : White Knight C Grolée Carnot 2013 47 b avenue Hoche 75008 Paris - Mandataire : M. Fournage Christophe

DP 069 386 17 02560 déposée le 11 décembre 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 45 rue de Sèze Lyon 6ème Superficie du terrain : 357 m² - Demandeur : Foncia Saint-Antoine 4 quai Saint-Antoine 69002 Lyon - Mandataire : M. Coing Nicolas

DP 069 389 17 02561 déposée le 11 décembre 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 33 rue de Saint-Cyr Lyon 9ème Superficie du terrain : 605 m² - Demandeur : Terga 33 rue de Saint-Cyr 69009 Lyon - Mandataire : M. Gaillot Drevon Alexandre

DP 069 389 17 02562 déposée le 11 décembre 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 28 Grande rue de Vaise Lyon 9ème Superficie du terrain : 57 m² - Demandeur : Acroclos 232 rue du Stade 69480 Lucenay - Mandataire : M. Clos Jérôme

DP 069 382 17 02563 déposée le 12 décembre 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 35 rue Seguin Lyon 2ème Superficie du terrain : 435 m² - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Mandataire : Mme Roche-Garin Michèle

DP 069 386 17 02564 déposée le 12 décembre 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 95 rue de Sèze Lyon 6ème Superficie du terrain : 633 m² - Demandeur : Renaissance Innovation Stephanoise 3 impasse de la Bourgette 42270 Saint-Priest en Jarez - Mandataire : M. Bozbiyik Erkan

DP 069 383 17 02565 déposée le 12 décembre 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 6 - 8 rue Saint-Eusèbe Lyon 3ème Superficie du terrain : 1346 m² - Demandeur : SCI 54 Grandclement 384 rue du Port 01390 Tramoyes - Mandataire : M. Dutheil Gautier

DP 069 386 17 02566 déposée le 12 décembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 107 rue Garibaldi Lyon 6ème Superficie du terrain : 276 m² - Demandeur : Mme Jourdan Anne Marie 6 impasse Bellevue 92100 Boulogne Billancourt

DP 069 384 17 02567 déposée le 12 décembre 2017 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 4 rue Dumont Lyon 4ème Superficie du terrain : 51 m² - Demandeur : M. Quero Alice 4 rue Dumont 69004 Lyon

DP 069 389 17 02568 déposée le 12 décembre 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 66 rue des Docks Lyon 9ème Superficie du terrain : 241 m² - Demandeur : M. Levy Pierre 15 rue Nie PCE 69004 Lyon

DP 069 383 17 02569 déposée le 12 décembre 2017 - Projet : Modification de toiture - Surface créée : 19 m² - Terrain : 93 rue Baraban Lyon 3ème Superficie du terrain : 219 m² - Demandeur : Mme Salamani Ashley 24 chemin de Barry 69530 Brignais

DP 069 384 17 02570 déposée le 12 décembre 2017 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 8 rue Henri Ferré Lyon 4ème Superficie du terrain : 415 m² - Demandeur : M. Terranova Marc 8 rue Henri Ferré 69004 Lyon

DP 069 387 17 02571 déposée le 12 décembre 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 10 rue Jangot Lyon 7ème Superficie du terrain : 1330 m² - Demandeur : Plenetude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Fassollette Laurent

DP 069 381 17 02572 déposée le 13 décembre 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 5 rue Sainte-Catherine Lyon 1er Superficie du terrain : 576 m² - Demandeur : Mme Macabeo Bérengère 5 rue Sainte-Catherine 69001 Lyon

DP 069 381 17 02573 déposée le 13 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 12 rue de la Tourette Lyon 1er Superficie du terrain : 193 m² - Demandeur : M. Comte Jean Michel 12 rue de la Tourette 69001 Lyon

DP 069 386 17 02574 déposée le 13 décembre 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 42 boulevard des Brotteaux Lyon 6ème Superficie du terrain : 426 m² - Demandeur : Boulangerie Chez Jules 42 boulevard des Brotteaux 69006 Lyon - Mandataire : M. Delzeux Antoine

DP 069 383 17 02575 déposée le 13 décembre 2017 - Projet : Construction d'un abri voitures - Terrain : 3 rue Martin Lyon 3ème Superficie du terrain : 273 m² - Demandeur : M. Laval Georges 3 rue Martin 69003 Lyon

DP 069 386 17 02576 déposée le 13 décembre 2017 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 68 rue Waldeck Rousseau Lyon 6ème Superficie du terrain : 379 m² - Demandeur : M. Bertaux Cédric 15 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon

DP 069 386 17 02577 déposée le 14 décembre 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 22 rue Vendôme Lyon 6ème Superficie du terrain : 361 m² - Demandeur : Mme Pochon Marie 22 rue Vendôme 69006 Lyon

DP 069 388 17 02578 déposée le 14 décembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 5 impasse Paul Cazeneuve Lyon 8ème Superficie du terrain : 139 m² - Demandeur : Foch Investissement 39 rue Thomassin 69002 Lyon - Mandataire : M. Cortes Pierre

DP 069 386 17 02579 déposée le 15 décembre 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 127 rue de Sèze Lyon 6ème Superficie du terrain : 220 m² - Demandeur : Billon Bouvet Bonnamour 119 avenue Maréchal de Saxe 69003 Lyon - Mandataire : M. Sintès Paul

DP 069 383 17 02580 déposée le 15 décembre 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 21 avenue Félix Faure Lyon 3ème Superficie du terrain : 289 m² - Demandeur : Zinguerie du Rhône 270 avenue des Frères Lumière 69730 Genay - Mandataire : M. Theuriaux Patrick

DP 069 383 17 02581 déposée le 15 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 93 rue Baraban Lyon 3ème Superficie du terrain : 219 m² - Demandeur : M. Episse Guillaume 20 rue de la Folie Mericourt 75011 Paris

DP 069 388 17 02582 déposée le 15 décembre 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 34 - 44 rue Professeur Morat Lyon 8ème Superficie du terrain : 18079 m² - Demandeur : Sas Alain Le Ny 3 chemin de Bois Longe 69574 Dardilly Cedex - Mandataire : M. Le Ny Arnaud

DP 069 381 17 02583 déposée le 15 décembre 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 29 rue des Capucins Lyon 1er Superficie du terrain : 284 m² - Demandeur : Bergues Frères 211 chemin de Chêne 69140 Rillieux-La-Pape - Mandataire : M. Bergues Matthieu

DP 069 382 17 02584 déposée le 15 décembre 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 30 quai Gailleton Lyon 2ème Superficie du terrain : 289 m² - Demandeur : Bergues Frères 211 chemin de Chêne 69140 Rillieux-La-Pape - Mandataire : M. Bergues Matthieu

DP 069 387 17 02585 déposée le 15 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 66 rue Sébastien Gryphe Lyon 7ème Superficie du terrain : 338 m² - Demandeur : M. Ferriol Benjamin 44 Grande rue de la Guillotière 69007 Lyon

DP 069 384 17 02586 déposée le 15 décembre 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 15 rue d'Austerlitz Lyon 4ème Superficie du terrain : 149 m² - Demandeur : Bistrot Orcia 17 rue Duquesne 69006 Lyon - Mandataire : M. Manches Jean Alexandre

DP 069 386 17 02587 déposée le 15 décembre 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 23 rue Pierre Corneille Lyon 6ème Superficie du terrain : 203 m² - Demandeur : Bergues Frères 211 chemin de Chêne 69140 Rillieux-La-Pape - Mandataire : M. Bergues Matthieu

DP 069 387 17 02588 déposée le 15 décembre 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 57 rue Challemel Lacour Lyon 7ème Superficie du terrain : 688 m² - Demandeur : Espace Auto Boni 57 rue Challemel Lacour 69007 Lyon - Mandataire : M. Boni Pierre

DP 069 382 17 02589 déposée le 15 décembre 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 41 rue de la République Lyon 2ème Superficie du terrain : 158 m² - Demandeur : Picq 8 rue Mimi Pinson 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Picq Christophe

DP 069 386 17 02590 déposée le 15 décembre 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 111 B rue Duguesclin Lyon 6ème Superficie du terrain : 151 m² - Demandeur : Bergues Frères 211 chemin de Chêne 69140 Rillieux-La-Pape - Mandataire : M. Bergues Matthieu

DP 069 386 17 02591 déposée le 15 décembre 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 305 cours La Fayette Lyon 6ème Superficie du terrain : 321 m² - Demandeur : Bergues Frères 211 chemin de Chêne 69140 Rillieux-La-Pape - Mandataire : M. Bergues Matthieu

DP 069 388 17 02592 déposée le 15 décembre 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 64 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 937 m² - Demandeur : SAS CONCIAL 64 avenue des Frères Lumière 69008 Lyon - Mandataire : M. BESSON Romain

DP 069 387 17 02593 déposée le 15 décembre 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 7 quai de Serbie Lyon 7ème Superficie du terrain : 98 m² - Demandeur : Bergues Frères 211 Chemin de Chêne 69140 Rillieux-La-Pape - Mandataire : M. Bergues Matthieu

DP 069 387 17 02594 déposée le 15 décembre 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 5 rue Abbé Boisard Lyon 7ème Superficie du terrain : 192 m² - Demandeur : Bergues Frères 211 chemin de Chêne 69140 Rillieux-La-Pape - Mandataire : M. Bergues Matthieu

DP 069 385 17 02595 déposée le 14 décembre 2017 - Projet : Modification, ravalement de façade et construction d'une piscine - Terrain : 8 impasse de la Reine Lyon 5ème Superficie du terrain : 1279 m² - Demandeur : M. Lafaye Benjamin 60 rue Louis Blanc 69006 Lyon

DP 069 382 17 02596 déposée le 15 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 30 rue Palais Grillot Lyon 2ème Superficie du terrain : 88 m² - Demandeur : Sas Host Inn 32 route Nationale 69330 Jonage - Mandataire : M. Stojanovic Oliver

DP 069 387 17 02597 déposée le 15 décembre 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 44 rue Raulin Lyon 7ème Superficie du terrain : 382 m² - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Mandataire : Mme Roche-Garin Michèle

DP 069 381 17 02598 déposée le 15 décembre 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 63 montée de la Grande Côte Lyon 1er Superficie du terrain : 205 m² - Demandeur : M. Bonnefoi-Bollache Jean Loup 94 quai Charles de Gaulle 69463 Lyon Cedex 06

DP 069 388 17 02599 déposée le 15 décembre 2017 - Projet : Construction d'une terrasse - Terrain : 58 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 358 m² - Demandeur : M. Brunon Olivier 58 avenue des Frères Lumière 69008 Lyon

DP 069 386 17 02600 déposée le 15 décembre 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 50 rue d'Inkermann Lyon 6ème Superficie du terrain : 1538 m² - Demandeur : Giraud Toitures 27 Avenue des Bruyères 69150 Decines-Charpieu - Mandataire : M. Giraud Steve

DP 069 382 17 02601 déposée le 15 décembre 2017 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 68 rue de la République Lyon 2ème Superficie du terrain : 330 m² - Demandeur : SFR Distribution 124 boulevard le Prologue 92411 Courbevoie Cedex - Mandataire : M. Rabuel Grégory

DP 069 386 17 02602 déposée le 15 décembre 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 69 boulevard des Belges Lyon 6ème Superficie du terrain : 406 m² - Demandeur : Champagne Façades 24 rue Jean-Claude Bartet 69544 Champagne Au Mont d'Or Cedex - Mandataire : M. Fraise Julien

DP 069 382 17 02603 déposée le 15 décembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 1 place des Célestins Lyon 2ème Superficie du terrain : 352 m² - Demandeur : Bet Savle 73 t Rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Savle Martial

DP 069 382 17 02604 déposée le 15 décembre 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 39 rue de la République Lyon 2ème Superficie du terrain : 502 m² - Demandeur : Roche et Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Mandataire : Mme Roche Garin Michèle

DP 069 386 17 02605 déposée le 15 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 76 rue Masséna Lyon 6ème Superficie du terrain : 219 m² - Demandeur : Mme Menard Sophie 23 chemin de Belfond 2710 Tignes

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 11 au 15 décembre 2017

PC 069 383 12 00002 M01 déposé le 12 décembre 2017 Modificatif - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement et modification de façade - Surface créée : 65 m² - Terrain : 34 rue d'Arménie Lyon 3ème Superficie du terrain : 950 m² - Demandeur : Mme Bury Elodie 4 b rue Voltaire 92800 Puteaux

PC 069 382 14 00201 M01 déposé le 11 décembre 2017 Modificatif - Projet : Construction d'une école d'arts, d'une résidence étudiante de 188 logements et création de 17 aires de stationnement - Surface créée : 7095 m² - Terrain : Cours Bayard Lyon 2ème Superficie du terrain : 1626 m² - Demandeur : Artemisia 4 140 rue Robert Koch 34080 Montpellier Cedex - Mandataire : M. Khenissi Karim - Auteur : LCR Architectes 75 rue Saint-Jean 31130 Balma

PC 069 388 14 00430 M01 déposé le 11 décembre 2017 Modificatif - Projet : Démolition partielle, construction de locaux scolaires et surélévation d'un bâtiment - Surface créée : 2401 m² - Terrain : 23 rue des Alouettes Lyon 8ème Superficie du terrain : 8264 m² - Demandeur : Association Cours Pierre Termier 23 rue des Alouettes 69008 Lyon - Mandataire : M. Courvoisier Jean-Luc - Auteur : Goy & Associes 15 rue Villebois Mareuil 69003 Lyon

PC 069 384 15 00071 M02 déposé le 15 décembre 2017 Modificatif - Projet : Changement de destination d'un atelier en logement avec modification de façade - Surface créée : 124 m² - Terrain : 37 rue d'Ivry Lyon 4ème Superficie du terrain : 135 m² - Demandeur : M. Mdallel Samy 37 rue d'Ivry 69004 Lyon - Auteur : A2DH Sarl d'architecture 17 quai Jean-Jacques Rousseau 69350 La Mulatière

PC 069 383 15 00435 M01 déposé le 15 décembre 2017 Modificatif - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 24 m² - Terrain : 52 rue Camille Lyon 3ème Superficie du terrain : 298 m² - Demandeur : M. Monteiro Henri 52 rue Camille 69003 Lyon

PC 069 388 16 00159 M01 déposé le 11 décembre 2017 Modificatif - Projet : Démolition d'un bâtiment, construction d'un immeuble de bureaux et création de 28 aires de stationnement - Surface créée : 2996 m² - Terrain : 1 boulevard Edmond Michelet Lyon 8ème Superficie du terrain : 3315 m² - Demandeur : SCITipi-Plasturgie 39 rue de la Cité 69003 Lyon - Mandataire : M. Blanco Franck Olivier - Auteur : Patriarche & Co 4 allée du Lac de Garde Taxiway 73375 Le Bourget Du Lac Cedex

PC 069 387 16 00174 M01 déposé le 15 décembre 2017 Modificatif - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement avec modification de façade - Surface créée : 215 m² - Terrain : 313 rue Duguesclin Lyon 7ème Superficie du terrain : 298 m² - Demandeur : M. POINSIGNON Vincent 1312 route des Monts d'Or 69250 Curis-Au-Mont d'Or

PC 069 385 16 00285 M01 déposé le 13 décembre 2017 Modificatif - Projet : Extension d'une maison individuelle, modification de façade et installation d'un portail - Surface créée : 9 m² - Terrain : 3 rue Tourvielle Lyon 5ème Superficie du terrain : 4659 m² - Demandeur : Mme Deville Brigitte 3 rue Tourvielle 69005 Lyon - Auteur : Berby Architecture 42 impasse de Michalieu 38460 Annoisin Chatelans

PC 069 386 16 00436 M01 déposé le 12 décembre 2017 Modificatif - Projet : Extension et surélévation d'un bâtiment de logements - Surface créée : 306 m² - Terrain : 58 rue d'Inkermann Lyon 6ème Superficie du terrain : 302 m² - Demandeur : M. Corredera Fabien 58 rue d'Inkermann 69006 Lyon - Auteur : Nougariolis Philippe Architecte 85 chemin de Crépieux 69300 Caluire-Et-Cuire

PC 069 389 17 00050 M01 déposé le 14 décembre 2017 Modificatif - Projet : Construction provisoire d'un groupe scolaire - Surface créée : 1874 m² - Terrain : Rue du Docteur Horand - Parc Montel Lyon 9ème Superficie du terrain : 15122 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. le Maire - Auteur : Mme Pauloz Sophie Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01

PC 069 387 17 00054 T01 déposé le 12 décembre 2017 Transfert - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en 2 logements avec réfection de façade - Terrain : 127 grande rue de la Guillotière Lyon 7ème Superficie du terrain : 679 m² - Demandeur : SNC Saint-Louis 40 C route du Pont de Chêne 69340 Francheville - Mandataire : M. Lambert Alison Pierre Antoine - Auteur : Ocube 88 route de Strasbourg 69300 Caluire-Et-Cuire

PC 069 384 17 00179 T01 déposé le 12 décembre 2017 Transfert - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement avec modification de façade - Surface créée : 81 m² - Terrain : 14 rue Valentin Couturier Lyon 4ème Superficie du terrain : 427 m² - Demandeur : M. Fize William 3 place Bellevue 69004 Lyon

PC 069 388 17 00420 déposé le 12 décembre 2017 - Projet : Réhabilitation d'un bâtiment d'un groupe scolaire et changement de menuiseries - Terrain : 24 - 26 rue du Premier Film Lyon 8ème Superficie du terrain : 3001 m² - Demandeur : Mairie De Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. le Maire - Auteur : M. Tornier Philippe 2 rue des Granges 69005 Lyon

PC 069 381 17 00421 déposé le 13 décembre 2017 - Projet : Réaménagement d'un local commercial et réfection de façade - Surface créée : 5 m² - Terrain : 5 rue du Bât d'Argent Lyon 1er Superficie du terrain : 917 m² - Demandeur : Banque Rhône-Alpes 235 cours Lafayette 69006 Lyon - Mandataire : M. Larcher Robert - Auteur : M. Jammot Philippe 129 rue Servient 69326 Lyon Cedex 03

PC 069 383 17 00422 déposé le 15 décembre 2017 - Projet : Extension et restructuration d'une maison individuelle, construction de garages et d'une piscine - Surface créée : 57 m² - Terrain : 18 rue Saint-Isidore Lyon 3ème Superficie du terrain : 474 m² - Demandeur : M. Belaich Patrick 15 avenue Maréchal Foch 69006 Lyon - Auteur : M. Broux Micaël 19 rue des Trois Pierres 69007 Lyon

PC 069 381 17 00423 déposé le 15 décembre 2017 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement avec changement de menuiseries - Terrain : 18 rue Joseph Serlin Lyon 1er Superficie du terrain : 2288 m² - Demandeur : Mme Granier Anne 18 boulevard de la Liberté 71000 Macon - Auteur : M. Galmiche Jean Christophe 31 rue du Bon Pasteur 69001 Lyon

PC 069 381 17 00424 déposé le 15 décembre 2017 - Projet : Changement de destination de bureaux en logements avec changement de menuiseries - Terrain : 18 rue Joseph Serlin Lyon 1er Superficie du terrain : 2288 m² - Demandeur : M. Moinard Olivier 4 boulevard de la Rocca 71000 Macon - Auteur : M. Galmiche Jean Christophe 31 rue du Bon Pasteur 69001 Lyon

PC 069 385 17 00425 déposé le 15 décembre 2017 - Projet : Extension d'un bâtiment d'un établissement scolaire - Surface créée : 126 m² - Terrain : 25 avenue du Point du Jour Lyon 5ème Superficie du terrain : 4846 m² - Demandeur : Association Scolaire la Favorite 62 rue de la Favorite 69322 Lyon Cedex 05 - Mandataire : M. Thivillier Maurice - Auteur : Axe Architecture 116 rue Hénon 69004 Lyon

PC 069 383 17 00426 déposé le 15 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement avec modification de façade - Terrain : 38 rue Rabelais Lyon 3ème Superficie du terrain : 251 m² - Demandeur : SCI T.A.L 38 rue Rabelais 69003 Lyon - Mandataire : Mme Amsellem Sophie - Auteur : Intermi Design 68 boulevard Carnot 06400 Cannes

PC 069 388 17 00427 déposé le 15 décembre 2017 - Projet : Construction d'un immeuble de bureaux et création de 82 aires de stationnement - Surface créée : 6698 m² - Terrain : 60 avenue Rockefeller Lyon 8ème Superficie du terrain : 7981 m² - Demandeur : EUROGAL 88 avenue des Ternes 75017 Paris - Mandataire : M. Scappaticci Alexandre - Auteur : M. Gruyer Pierre André 2 allée de Toscane 69800 Saint-Priest

PC 069 389 17 00428 déposé le 15 décembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en bureaux avec modification de façade - Terrain : 31b quai Arloing Lyon 9ème Superficie du terrain : 127 m² - Demandeur : SCI Family First 893 chemin de la Rossignole 69390 Vernaison - Mandataire : M. Gourgnier Quentin - Auteur : Lionel Barriere Architecte & Ingenieur 37 rue Sébastien Gryphe 69007 Lyon

Ville de Lyon Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué Changement d'Usage déposés pendant la période du 11 au 15 décembre 2017

US 069 384 17 00252 déposé le 11 décembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 76,00 m² en cabinet paramédical - Terrain : 44 rue Jacques-Louis Hénon Lyon 4ème Superficie du terrain : 1061 m² - Demandeur : Mme Gauchon Hutin Pauline 4 bis rue de Montessuy 69300 Caluire-Et-Cuire - Auteur : Régie Ginon 8 place des Terreaux 69202 Lyon Cedex 01

US 069 382 17 00253 déposé le 11 décembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 31,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 3 rue du Port du Temple Lyon 2ème Superficie du terrain : 106 m² - Demandeur : M. Bertrand David 106 quai Pierre Scize 69005 Lyon - Auteur : Régie Pédrini 62 rue de Bonnel 69003 Lyon

US 069 381 17 00254 déposé le 13 décembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 63,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 12 rue de la Tourette Lyon 1er Superficie du terrain : 193 m² - Demandeur : M. Comte Jean-Michel 12 rue de la Tourette 69001 Lyon - Auteur : Régie Chomette 5 cours Richard Vitton 69003 Lyon

US 069 387 17 00255 déposé le 13 décembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 37,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 66 rue Sébastien Gryphe Lyon 7ème Superficie du terrain : 338 m² - Demandeur : M. et Mme Ferriol Benjamin et Caroline 44 grande rue de la Guillotière 69007 Lyon - Auteur : Régie Galvo 4 rue de la Charité 69002 Lyon

US 069 386 17 00256 déposé le 15 décembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 69,00 m² en cabinet de psychologie, coaching professionnel et psychanalyse - Terrain : 56 rue Duquesne Lyon 6ème Superficie du terrain : 397 m² - Demandeur : M. et Mme Paillot de Montabert Antoine et Béatrice 84 rue des Bons Raisins 92500 Rueil Malmaison - Auteur : Régie Janin 49 avenue des Brotteaux 69006 Lyon

US 069 381 17 00257 déposé le 15 décembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 59,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 10 quai de la Pêcherie Lyon 1er Superficie du terrain : 246 m² - Demandeur : M. Laroudie Emmanuel 10 quai de la Pêcherie 69001 Lyon - Auteur : Régie Ginon 8 place des Terreaux 69001 Lyon

US 069 382 17 00258 déposé le 15 décembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 29,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 30 rue Palais Grillot Lyon 2ème Superficie du terrain : 88 m² - Demandeur : Société Host Inn 32 Route Nationale 69330 Jonage - Mandataire : M. Stojanovic Olivier - Auteur : Syndic Lyonnais et Gérance 243 grande rue de la Guillotière 69007 Lyon

US 069 381 17 00259 déposé le 15 décembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 76,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 5 rue Neuve Lyon 1er Superficie du terrain : 303 m² - Demandeur : M. Gauthier Thibaut 31 rue Denise 33300 BORDEAUX - Auteur : Joseph Baur Immobilier 157 avenue Barthélémy Buyer 69005 Lyon

Ville de Lyon Déclarations préalables délivrées pendant la période du 11 au 15 décembre 2017

DP 069 386 17 00262 T01 Décision du 14 décembre 2017 Transfert à ASL Duquesne 174 rue de Créqui 69422 Lyon Cedex 03 - Projet : Changement de menuiseries avec ravalement de façade - Terrain : 19 rue Duquesne Lyon 6ème

DP 069 385 17 01654 Décision du 14 décembre 2017 à Sacvl 36 quai Fulchiron 69005 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 1 à 15 rue du Cardinal Gerlier Lyon 5ème

DP 069 387 17 01817 Décision du 13 décembre 2017 à M. Mba Alfred 118 rue Montesquieu 69007 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 118 rue Montesquieu Lyon 7ème

DP 069 385 17 01918 Décision du 13 décembre 2017 à Mutuelle Petite Enfance Lyon 5 10 avenue de Ménival 69005 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 34 rue de la Quarantaine Lyon 5ème

DP 069 386 17 01942 Décision du 14 décembre 2017 à Plenetude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 39 - 43 rue Bellecombe Lyon 6ème

DP 069 386 17 02033 Décision du 13 décembre 2017 à M. Garcin Quentin 11 rue Docteur Victor Despeignes 69008 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 39 rue Ney Lyon 6ème

DP 069 385 17 02038 Décision du 14 décembre 2017 à Mme Souchere Corine 26 rue François Ferroussat 69630 Chaponost - Projet : Ravalement de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 5 rue Bellière Lyon 5ème

DP 069 385 17 02042 Décision du 14 décembre 2017 à M. Tamet Jean François 14 Lotissement Les Grenadiers 83310 Grimaud - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 3b place du Petit Collège Lyon 5ème

DP 069 389 17 02123 Décision du 14 décembre 2017 à Make-It 24 rue de Saint-Cyr 69009 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en local artisanal - Terrain : 24 rue de Saint-Cyr Lyon 9ème

DP 069 386 17 02172 Décision du 13 décembre 2017 à Cabinet BOIS 17 rue Berchet 69008 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 109 rue Vendôme Lyon 6ème

DP 069 389 17 02181 Décision du 14 décembre 2017 à Syndic Equitable 40 rue Diebold 69009 Lyon - Projet : Modification et ravalement de façade - Terrain : 51 rue Marietton Lyon 9ème

DP 069 385 17 02201 Décision du 14 décembre 2017 à Ambeli 76 avenue Pasteur 69370 Saint-Didier-Au-Mont-d'Or - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 8 place Saint-Paul Lyon 5ème

DP 069 381 17 02202 Décision du 14 décembre 2017 à Mme Scoffoni Gelder Nicole 9 rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris - Projet : Changement de destination de logement en hébergement hôtelier - Terrain : 20 rue Sergent Blandan Lyon 1er

DP 069 384 17 02212 Décision du 13 décembre 2017 à Mme Gillio Valérie 12 rue René Leynaud 69001 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 14-16 rue Josephin Souvary Lyon 4ème

DP 069 381 17 02215 Décision du 11 décembre 2017 à Mme Morin Emmanuelle 60 avenue Pierre Brossolette 94300 Vincennes - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 6 rue des Capucins Lyon 1er

DP 069 383 17 02219 Décision du 12 décembre 2017 à Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 153 - 155 rue Pierre Corneille Lyon 3ème

DP 069 386 17 02220 Décision du 13 décembre 2017 à Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 39 rue de Créqui Lyon 6ème

DP 069 383 17 02229 Décision du 13 décembre 2017 à Centrale Immobilière 10 rue des Emeraudes 69454 Lyon Cedex 06 - Projet : Modification de façade - Terrain : 19 - 19b rue Saint-Antoine Lyon 3ème

DP 069 385 17 02236 Décision du 14 décembre 2017 à Régie de l'Opera 50 -54 cours La Fayette 69003 Lyon - Projet : Modification et ravalement de façade - Terrain : 1 place Saint-Paul Lyon 5ème

DP 069 389 17 02245 Décision du 14 décembre 2017 à M. Desjeunes Francis 69 montée de l'Observance 69009 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 69 montée de l'Observance Lyon 9ème

DP 069 389 17 02247 Décision du 14 décembre 2017 à M. Morele Eric 32 b quai Arloing 69009 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 32b quai Arloing Lyon 9ème

DP 069 385 17 02252 Décision du 14 décembre 2017 à Meliodon Entreprise 67 rue Raulin 69007 Lyon - Projet : Aménagement intérieur d'un logement - Terrain : 11 rue Saint-Jean Lyon 5ème

DP 069 385 17 02275 Décision du 14 décembre 2017 à Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 6 rue Mourguet Lyon 5ème

DP 069 386 17 02276 Décision du 13 décembre 2017 à Bet Savle 73 T rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 27 boulevard des Belges Lyon 6ème

DP 069 389 17 02278 Décision du 14 décembre 2017 à Nox Ingenierie 8 allée du Général Benoist 69500 Bron - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : Félix Mangini - Quartier de l'Industrie Lyon 9ème

DP 069 382 17 02288 Décision du 14 décembre 2017 à Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 30 quai Gailleton Lyon 2ème

DP 069 389 17 02296 Décision du 14 décembre 2017 à Félix Faure Automobiles 51 rue Roger Salengro 69200 Venissieux - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 88 rue Marietton Lyon 9ème

DP 069 386 17 02301 Décision du 14 décembre 2017 à M. Peillon Antoine 144 rue Vendôme 69006 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 144 rue Vendôme Lyon 6ème

DP 069 385 17 02329 Décision du 13 décembre 2017 à Alain Reynaud 70 avenue du Point du Jour 69005 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 70 avenue du Point du Jour Lyon 5ème

DP 069 387 17 02336 Décision du 13 décembre 2017 à France Quick 50 avenue du Président Wilson 93214 La Plaine Saint-Denis - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 367 rue Garibaldi Lyon 7ème

DP 069 387 17 02348 Décision du 13 décembre 2017 à SCI Garnier La Madeleine 13 rue de la Madeleine 69007 Lyon - Projet : Extension d'un local commercial - Surface créée : 17 m² - Terrain : 13 rue de la Madeleine Lyon 7ème

DP 069 385 17 02353 Décision du 13 décembre 2017 à West Point 15 rue de la Garenne 69005 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 15 rue de la Garenne Lyon 5ème

DP 069 386 17 02366 Décision du 13 décembre 2017 à Pasko 8 avenue Salvador Allende 69100 Villeurbanne - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 7 cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème

DP 069 384 17 02371 Décision du 13 décembre 2017 à M. Poncet Arnaud 42 b Vie de Genas 69720 Saint-Bonnet de Mure - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 24 - 26 rue Valentin Couturier Lyon 4ème

DP 069 385 17 02373 Décision du 14 décembre 2017 à Mme Bernard Stéphanie 1 rue Henriette 69005 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 19 m² - Terrain : 1 rue Henriette Lyon 5ème

DP 069 383 17 02374 Décision du 12 décembre 2017 à Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 56 rue de Rancy Lyon 3ème

DP 069 383 17 02379 Décision du 14 décembre 2017 à M. Lombardo Martial 13 rue Montaigne 69003 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 25 m² - Terrain : 13 rue Montaigne Lyon 3ème

DP 069 387 17 02383 Décision du 14 décembre 2017 à Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Projet : Coupe et abattages de 5 arbres - Terrain : 186 rue de Gerland Lyon 7ème

DP 069 383 17 02385 Décision du 12 décembre 2017 à Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-Et-Cuire - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 1 rue du Docteur Rebatel Lyon 3ème

DP 069 386 17 02386 Décision du 13 décembre 2017 à Foncia Bouteille 140 rue Garibaldi 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 31 rue Bossuet Lyon 6ème

DP 069 384 17 02387 Décision du 14 décembre 2017 à Barrier Brotteaux 50 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 69 boulevard de la Croix-Rousse Lyon 4ème

DP 069 387 17 02393 Décision du 13 décembre 2017 à M. Papaud Michel 3 rue Frédéric Taulier 38000 Grenoble - Projet : Modification de toiture - Terrain : 35 b rue Saint-Michel Lyon 7ème

DP 069 384 17 02406 Décision du 13 décembre 2017 à M. Gelebart David 9 cours d'Herbouville 69004 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 8 Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4ème

DP 069 389 17 02408 Décision du 14 décembre 2017 à Gestion Et Patrimoine Lescuyer 81 rue Montgolfier 69006 Lyon - Projet : Création d'un local poubelle - Terrain : 110 avenue Barthélémy Buyer Lyon 9ème

DP 069 389 17 02424 Décision du 13 décembre 2017 à Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-Et-Cuire - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 6 place Dumas de Loire Lyon 9ème

DP 069 386 17 02443 Décision du 13 décembre 2017 à Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-Et-Cuire - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 115 rue de Sèze Lyon 6ème

DP 069 389 17 02448 Décision du 13 décembre 2017 à M. Sennes Olivier 42 rue Laure Diebold 69009 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 42 rue Laure Diebold Lyon 9ème

DP 069 383 17 02454 Décision du 13 décembre 2017 à M. Petit Christophe 5 rue Bellicard 69003 Lyon - Projet : Surélévation partielle d'une maison individuelle et modification de façade - Surface créée : 5 m² - Terrain : 5 rue Bellicard Lyon 3ème

DP 069 387 17 02462 Décision du 14 décembre 2017 à Ville de Lyon Papu 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Installation d'une clôture et de deux portillons - Terrain : 56 rue Lieutenant-Colonel Girard Lyon 7ème

DP 069 387 17 02484 Décision du 13 décembre 2017 à M. Michaud Raphaël 26 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 31 rue Marc Bloch Lyon 7ème

DP 069 383 17 02487 Décision du 14 décembre 2017 à Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 1 place Saint-Charles Lyon 3ème

DP 069 386 17 02501 Décision du 14 décembre 2017 à M. Chandoux Jean Luc 10 rue Baraban 69006 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 10 rue Baraban Lyon 6ème

DP 069 385 17 02505 Décision du 14 décembre 2017 à M. Rimbois Jean Noël 17 rue François Genin 69005 Lyon - Projet : Ravalement de façade et de clôture et coupe et abattage d'un arbre - Terrain : 17 rue François Genin Lyon 5ème

Ville de Lyon Permis de construire délivrés pendant la période du 11 au 15 décembre 2017

PC 069 388 13 00418 M03 - Arrêté du 14 décembre 2017 Modificatif à Bouygues Immobilier 186 avenue Thiers, Immeuble 6ème Sens 69006 Lyon - Projet : Construction d'un bâtiment de 55 logements et création de 56 aires de stationnement - Terrain : Rue Professeur Ranvier Lyon 8ème

PC 069 388 14 00032 M02 - Arrêté du 14 décembre 2017 Modificatif à SCI Nohao Résidences 23 avenue Poumeyrol 69300 Caluire-Et-Cuire - Projet : Construction de 32 logements, une crèche et création de 24 aires de stationnement - Surface créée : 2677 m² - Terrain : 3 rue des Hériodeaux Lyon 8ème

PC 069 388 15 00028 M02 - Arrêté du 14 décembre 2017 Modificatif à Fondation Richard 104 rue Laënnec 69371 Lyon Cedex 08 - Projet : Démolition et reconstruction d'un bâtiment d'accueil pour personnes handicapées - Surface créée : 570 m² - Terrain : 104 rue Laënnec Lyon 8ème

PC 069 385 15 00201 T02 - Arrêté du 14 décembre 2017 Transfert à Dalkia 37 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59350 Saint-André Lez Lille - Projet : Extension d'un bâtiment hospitalier - Surface créée : 11150 m² - Terrain : 86 - 92 rue Docteur Edmond Locard Lyon 5ème

PC 069 388 16 00288 M02 - Arrêté du 14 décembre 2017 Modificatif à SACVL 36 quai Fulchiron 69245 Lyon Cedex 05 - Projet : Construction d'un bâtiment de 37 logements, local commercial et création de 140 aires de stationnement - Terrain : 70 - 78 rue Laënnec Lyon 8ème

PC 069 383 16 00323 M01 - Arrêté du 14 décembre 2017 Modificatif à Fralene 5761 chemin du Paisy 69760 Limonest - Projet : Construction de 5 logements et création de 6 aires de stationnement - Surface créée : 461 m² - Terrain : 14 rue Omer Louis Lot B Lyon 3ème

PC 069 385 17 00130 T01 - Arrêté du 14 décembre 2017 Transfert à M. Gallien Jérémy 32 rue Domer 69007 Lyon - Projet : Construction d'une maison individuelle et création de 2 aires de stationnement - Surface créée : 83 m² - Terrain : 22 rue Chazay Lyon 5ème

PC 069 384 17 00138 T01 - Arrêté du 14 décembre 2017 Transfert à SCI Lyon 4 Clos Savaron 58 - 60 avenue Edouard Vaillant 92100 Boulogne Billancourt - Projet : Construction d'un immeuble de 30 logements avec création de 63 aires de stationnement - Surface créée : 2106 m² - Terrain : 5-7-9 rue du Clos Savaron Lyon 4ème

PC 069 383 17 00235 - Arrêté du 14 décembre 2017 à Mme Delorme Valérie 67 chemin du Fournier 69380 Civrieux D Azergues - Projet : Changement de destination de bureaux en 2 logements avec dépose de verrières et modification de façade - Surface créée : 175 m² - Terrain : 8 cours Lafayette Lyon 3ème

PC 069 385 17 00255 - Arrêté du 11 décembre 2017 à SDC 6 Place Saint-Jean c/o Régie Saint-Louis 6 place Saint-Jean 69005 Lyon - Projet : Ravalement de façades et remplacement des cheminées - Terrain : 6 place Saint-Jean Lyon 5ème

PC 069 385 17 00258 T01 - Arrêté du 14 décembre 2017 Transfert à SCI de la Bombarde 10 rue de la Bombarde 69005 Lyon - Projet : Réaménagement intérieur d'un local à usage de bureaux - Terrain : 10 rue de la Bombarde Lyon 5ème

PC 069 383 17 00268 - Arrêté du 14 décembre 2017 à Sarl Mercier Promotion le mini parc - Domaine de Bois Dieu 69380 Lissieu - Projet : Démolition d'une maison, construction d'un immeuble de 17 logements, une maison individuelle et création de 18 aires de stationnement - Surface créée : 1245 m² - Terrain : 61 rue Sainte-Anne de Baraban Lyon 3ème

PC 069 386 17 00296 - Arrêté du 14 décembre 2017 à Ville de Lyon place Louis Pradel 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Réfection et automatisation d'un portail et de ces accès. - Terrain : Place du Général Leclerc Porte des Enfants du Rhône Lyon 6ème

PC 069 385 17 00320 - Arrêté du 14 décembre 2017 à Régie Foncia Bouteille 140 rue Garibaldi 69006 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 26 quai de Bondy Lyon 5ème Ville de Lyon

Changement d'Usage délivrés pendant la période du 11 au 15 décembre 2017

US 069 382 17 00225 - Arrêté du 12 décembre 2017 à Société MiH 430 route de Montarfier 01300 Belley - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 20,53 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 17 rue Auguste Comte Lyon 2ème

US 069 381 17 00231 - Arrêté du 12 décembre 2017 à M. Porchy Jean-Paul 25 rue Johanny Berlioz 69800 Saint-Priest - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 42,62 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 14 rue Sergent Blandan Lyon 1er

US 069 387 17 00232 - Arrêté du 12 décembre 2017 à M. Douvier Simon Dalbepierre 69620 Saint-Laurent-d'Oingt - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 51,13 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 51 bis rue Saint-Michel Lyon 7ème

US 069 386 17 00233 - Arrêté du 12 décembre 2017 à M. Gergondet Renaud 120 rue Moncey 69003 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 28,27 m² en cabinet d'architecture et urbanisme - Terrain : 62 rue Bugeaud Lyon 6ème

US 069 381 17 00234 - Arrêté du 12 décembre 2017 à M. Francou Damien 10 bis rue du Fort de Saint-Irénée 69005 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 70,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 1 rue Lanterne Lyon 1er

US 069 383 17 00235 - Arrêté du 12 décembre 2017 à SCI Ometis 12 -14 avenue Jean Jaurès 05000 GAP - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 23,30 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 170 cours Lafayette Lyon 3ème

US 069 382 17 00236 - Arrêté du 12 décembre 2017 à Mme Desdier Céleste 18 place Bellecour 69002 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 33,06 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 31 rue de la Charité Lyon 2ème

US 069 382 17 00237 - Arrêté du 12 décembre 2017 à Mme Beguin Anne 850 chemin des Flachères 69390 Charly - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 35,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 47 rue Franklin Lyon 2ème

US 069 388 17 00243 - Arrêté du 12 décembre 2017 à Mme Sadin Marjon 35 impasse Aurélie 38290 Satolas Et Bonce - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 52,00 m² en cabinet d'orthophoniste - Terrain : 12 boulevard Jean XXIII Lyon 8ème